L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 OCTOBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS; MARDI MATIN, 20 OCTOBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, rue de la Vieille Levée—Marchandises sèches, étrangères et américaines, et 20 pièces drap noir.

Par R. T. Montgomery, No 93, rue du Camp—Jolis buggies, un magnifique wagon dog, &c.

Par E. M. Jacobs, à 10 heures encoignure Quartier et Royale—Le fonds d'une grocerie.

Par D. E. Morphy—à onze heures, sur la Levée, au pied de la rue de la Douane, jambons.

Par R. Scott—à 10 heures, à son magasin d'encan rue des Magasins, No 54, bareges, fromage, whisky, vin rouge, matelas, &c.

Par Wm P. Vincent—à onze heures, au No 64 de la rue Douane, 131 balles coton.

Par R. T. Montgomery—à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 93, 141 balles coton.

Par F. F. Trinchard—à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42, marchandises pour sutlers et comestibles.

Par J. P. Boisseau—à 10 heures et demie, No 74, rue St Charles meubles—et à onze heures, 27 et 29 rue des Magasins, jambons, café, maquereaux, &c.

Une expédition navale à la Baie de St Louis.

Destruction d'une tannerie.

Le steamer Commodore et le yacht Coryphæus, ayant reçu ordre de se rendre à la baie de St Louis pour aller détruire une tannerie rebelle qu'on disait y être en opération, sont partis le 16 du Fort Pike à la pointe du jour, et après le débarquement de quelques troupes de terre et quelques soldats de marine sur le point de la côte où se trouvait l'établissement, l'œuvre de destruction a commencé sans délai. Les bâtisses ont été brûlées et quantité de peaux qui n'avaient pu être enlevées, faute de moyens de transport, ont été prises. L'entreprise n'a rencontré aucune opposition.

Nouvelles du Mexique.

Nous avons reçu un Brownsville *Flag* du 25 sur le coté espagnol duquel nous lisons les choses qui suivent:

Comme il avait été dit que le gouvernement constitutionnel n'avait mis que deux heures, après avoir quitté la capitale, pour traverser les frontières de l'Empire et entrer dans le territoire de la République, la *Chronista*, journal qui est, nous le croyons, cité pour la première fois, tâche de faire des efforts de prouver que tout le pays se soumettra bientôt au procédé de l'intervention et prédit que le gouvernement constitutionnel émigrera bientôt à Zacatecas, Durango, Chihuahua, ou Sinaloa, étant dans l'impossibilité de se réfugier dans le Nuevo Leon où Vidauri se montre plus favorable à l'intervention qu'au gouvernement. Le journal auquel nous devons cette reproduction est très sévère à l'égard de la *Chronista* à laquelle il reproche l'expression de tels sentiments qu'il juge scandaleux.

Napoléon espère résoudre cette grave question par la diplomatie et sans soulever un conflit européen.

"L'empereur qui, de l'autre côté de l'Océan, entendant les plaintes du Mexique, n'a pu y rester indifférent, a envoyé ici une armée pour aider ce malheureux pays à secouer le joug qu'un demi siècle de tentatives malheureuses dans la voie d'un gouvernement républicain avait fait peser sur le pays."

L'agent anglais, M Walsham, n'ayant pas arboré le drapeau britannique, le 15 août, l'article suivant a paru dans l'Estafette:

"Le pavillon anglais a brillé par son absence le 15 août nous avons reçu à cet égard le billet suivant:

"Pourriez-vous nous dire, M. le rédacteur, pourquoi le drapeau anglais n'a pas été arboré par la Légion de S. M. B.? L'Angleterre est-elle en guerre avec la France? Les relations diplomatiques sont-elles suspendues entre les deux pays? Il doit y avoir une raison et il est à désirer qu'elle soit rendue publique."

La *Sociedad* ayant reproduit sans commentaires un article d'un journal ministériel de Paris où il est dit que la France tient à remplir au Mexique la même mission que l'Angleterre au Canada, quelques journaux mexicains en ont été tout alarmés. Ils croient maintenant que la Régence et l'Empire ne sont qu'une farce et que le Mexique sera réduit à l'Etat de colonie.

Un *Te Deum* a été chanté dans la cathédrale le 15, jour anniversaire de la naissance de Napoléon. Les membres de la Régence n'ont pas assisté à la cérémonie à cause d'une question d'étiquette qui, à ce qu'il paraît, s'est élevée entre eux et le maréchal Forey.

El señor Constantino Escalante, qui avait été fait prisonnier à Pachuca, n'avait pas été relâché et les journaux amis de l'intervention pensent que sa détention était contraire aux promesses faites par le maréchal Forey.

Suivant le *El Pajaro Verde*, le général Negrete avait pas plus de 2,000 hommes. Le général D José de la Lucy avait passé aux [illegible].

Un décret de la Régence, publié le 11, réorganise les tribunaux de commerce à Mexico, Puebla et Vera Cruz.

Le maréchal Forey a prononcé le 15, chez lui, un discours où parlant de l'Empereur, il dit entre autres choses: "Si la France n'a pas encore arboré ses aigles libératrices sur les bords de la [illegible] les soldats français traverseront à [illegible] époque, ce n'est pas parce que [illegible] aux cris d'angoisse de la [illegible] fidèle alliée de la France dans [illegible] universelle, qui s'efforce maintenant de [illegible] cuisines, mais parce qu'elle veut épargner le sang français."

COMTÉ DE LAVACA, Texas.

Argent confédéré aussi bon que des espèces.

Nous lisons dans le Galveston *News*:

Hallettsville, comté de Lavaca, 8 sept.

Hier, à l'ouverture de la Cour de District, l'engagement obligatoire suivant a été signé, immédiatement par une centaine de nos plus influents citoyens, parmi lesquels se trouvent des fermiers, des éleveurs de bestiaux, des artisans, marchands, commerçants, avocats et docteurs:

"Nous, soussignés, habitants du comté de Lavaca, nous engageons comme fermiers à vendre notre maïs, comme éleveurs de bestiaux à vendre notre bœuf, comme marchands nos marchandises, comme artisans, ouvriers nos services, aux femmes et aux familles de soldats aux prix des espèces et à recevoir le papier confédéré en payement au pair savoir: le boisseau de maïs 50 cents, bœuf par tête $20 et les autres articles sur le même pied."

Cet engagement sera signé par tous les habitants du comté à quelques exceptions près peu nombreuses.
W. L. SARTWELL.

La question polonaise.

Les journaux français sont remplis de documents diplomatiques relatifs à la question polonaise. Le télégramme suivant résume la dépêche de M. Drouyn de Lhuys:

Paris, vendredi matin, 18 septembre.

Le *Moniteur* publie les dépêches de M. Drouyn de Lhuys, de lord Russell et de M. de Rechberg.

Celle de M. Drouyn de Lhuys, en date du 3 août, constate que le gouvernement français a vu avec regret le prince Gortschakoff substituer des propositions inadmissibles à la demande des puissances occidentales.

Dans sa dépêche, M Drouyn de Lhuys soutient que l'agitation qui règne en Pologne n'est pas un accident révolutionnaire, mais qu'elle est le résultat d'une situation existant depuis un siècle environ et qui contribue plus qu'aucune autre conjoncture à entretenir la révolution en Europe, car il est de notoriété incontestable que la nation polonaise tout entière est acquise corps et âme à l'insurrection.

Dans l'Europe entière, l'opinion publique a encouragé les trois puissances à persévérer dans la voie où elles étaient entrées.

Ce serait de la part de la Russie s'obstiner dans une illusion fatale que de continuer à expliquer,—par des raisons aussi peu en harmonie avec les témoignages,—l'histoire des redoutables convulsions qui ensanglantent la Pologne.

M. Drouyn de Lhuys persiste à croire que le développement immédiat d'un large système de concession, satisferait le sentiment national; il nie que la dignité d'un aussi grand empire que la Russie soit intéressée à continuer une lutte aussi inégale; il maintient le droit qu'ont les puissances d'intervenir dans le règlement de la question polonaise et il regrette d'être obligé de constater l'inutilité des efforts faits par les trois puissances pour amener la Russie à une solution favorable à la Pologne.

M. Drouyn de Lhuys termine en disant que la question polonaise est la cause de complications sans cesse renaissantes et que puisque le cabinet de Saint Pétersbourg revendique une indépendance absolue dans ses actes, cette résolution rend au gouvernement français la liberté de ses jugements et de sa conduite, et il prend acte en rendant la Russie responsable des graves conséquences qui pourront résulter de la prolongation d'un tel état de choses.

Le journal officiel publie également une annexe à la Note de M. Drouyn de Lhuys, pour démontrer les droits des trois puissances d'intervenir dans le règlement de la question polonaise—et ceux des Polonais auxquels les traités de 1815 assurent une situation plus indépendante que celle qui leur est faite aujourd'hui.

Voici, d'après le *Moniteur*, la dépêche dont M le baron de Budberg, ambassadeur de Russie a donné lecture et remis copie, suivant les instructions de son gouvernement, au ministre des affaires étrangères de l'empereur:

Son Exc. le prince Gortschakoff à S. Exc. le baron de Budberg, à Paris.

Tsarkoe Selo, le 26 août/7 septembre 1863.

J'ai l'honneur de transmettre ci-après à Votre Excellence la copie d'une dépêche de M. Drouyn de Lhuys dont M. le duc de Montebello a été chargé de nous donner communication.

Le cabinet impérial a pris connaissance de cette pièce avec toute l'attention qu'elle mérite et le désir sincère de faire aboutir cet échange d'idée à une entente.

Après un mûr examen, nous n'y avons pas trouvé de motifs pour nous écarter des points de vue dont je vous ai fait part dans ma dépêche du 1/13 juillet.

Nous croyons aller au devant des vœux de M. le ministre des affaires étrangères de France en nous abstenant de prolonger une discussion qui ne remplirait pas le but de conciliation que nous avons en vue et elle n'aurait d'autre résultat que de confirmer chacun des deux gouvernements dans ses opinions sur une question où nous regrettons vivement de ne pouvoir nous trouver d'accord avec le cabinet des Tuileries.

Nous ne relèverons qu'un seul point de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, parce que nous tenons à écarter d'avance tout nouveau sujet de malentendu. Je veux parler de l'allusion faite à plusieurs reprises et sous diverses formes par M. le ministre des affaires étrangères de France aux provinces occidentales de la Russie comme participant dans un certain degré aux stipulations internationales qui ont réglé en 1815 le sort du duché de Varsovie.

Le cabinet impérial ne saurait admettre ce point de vue dans aucune mesure, même la plus restreinte et Votre Excellence est invitée à réitérer à M. Drouyn de Lhuys la déclaration déjà faite dans ma précédente dépêche, que S. M. l'Empereur, toujours prêt à remplir scrupuleusement ses obligations envers toutes les puissances, doit exclure péremptoirement, même d'un échange d'idées amical, toute allusion à des parties de son empire auxquelles ne s'applique aucune stipulation internationale quelconque.

Quant aux autres points abordés dans la dépêche de M. le ministre des affaires étrangères de France, nous préférons nous attacher à ceux où nous nous trouvons d'accord, au moins d'intention.

Le gouvernement français désire voir promptement rétabli dans le royaume de Pologne un état de choses qui rendrait la tranquillité à ce pays, le repos à l'Europe, la sécurité aux relations des cabinets.

Nous partageons entièrement ce désir, et tout ce qui peut dépendre de nous sera fait pour le réaliser.

Notre auguste maître reste animé des intentions les plus bienveillantes envers la Pologne, les plus conciliantes envers toutes les puissances étrangères.

Le bien être de tous ses sujets de toutes les races et de toutes les convictions religieuses est une obligation que Sa Majesté impériale a acceptée vis à vis de Dieu, de sa conscience et de ses peuples—L'empereur consacre toute sa sollicitude à la remplir.

Quant à la responsabilité que Sa Majesté peut assumer dans ses rapports internationaux, ces rapports sont réglés par le droit public. La violation de ces principes fondamentaux peut seule entraîner une responsabilité. Notre auguste maître a constamment respecté et observé ces principes envers les autres Etats Sa Majesté est en droit d'attendre et de réclamer le même respect de la part des autres puissances.

Vous voudrez bien donner lecture et copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères de France.

Agréez, &c. GORTSCHAKOFF.

Le *Moniteur* publie aussi le mémorandum joint à la dépêche. Le prince Gortchakoff y rappelle que la Russie possède le duché de Varsovie par droit de conquête, lors des événements de 1812.

Dès 1812 le gouvernement russe annonçait qu'il voulait régénérer la Pologne aussitôt que l'œuvre de la délivrance de l'Europe serait accomplie.

L'empereur Alexandre, en prenant en 1815 l'initiative des réformes à accorder aux Polonais, n'a pas donné le droit à l'Europe d'intervenir dans les affaires intérieures de son empire.

Le prince Gortchakoff discute les différents points proposés et il maintient l'impossibilité d'un armistice ou de conférences.

Il préfère attendre le rétablissement de la tranquillité avant de donner des réformes à la Pologne.

Il espère que cette divergence d'opinions ne motivera pas de dissentiments sérieux entre les cabinets et ne troublera pas la paix de l'Europe.

Un semblable caractère pourrait seulement se présenter si on permettait aux fauteurs de la révolution polonaise de développer leurs plans.

Une pareille tolérance serait à craindre seulement des puissances qui seraient déterminées à poursuivre, sous l'apparence d'une action diplomatique, la réalisation des vœux les plus extrêmes de la révolution polonaise, conduisant au renversement des traités et de l'équilibre européen.

Les cabinets qui ont pris pour base la scrupuleuse exécution des traités de 1815 ne sauraient avoir une pareille tolérance.

A la suite de ces explications, le *Moniteur* a reproduit, dans son numéro du 22 septembre, un document dont l'insertion au journal officiel a produit une certaine sensation et a été regardée comme un préliminaire de la reconnaissance des insurgés polonais comme belligérants.

Ce document est un long mémoire qui avait paru quelques jours avant dans les journaux de Paris et que le prince Czartoriski avait reçu du gouvernement national de Varsovie sur les négociations pendantes et sur le programme de l'insurrection polonaise. Ce programme comprend l'indépendance nationale, la liberté politique et religieuse, l'égalité devant la loi, la justice rendue à toutes les classes de la population, aux habitants des campagnes comme à ceux des villes, aux Polonais de toute religion et de toute confession. Il repousse les lois imposées par la domination étrangère et déclare que, pour être obéies, il faut que les lois soient d'origine polonaise.

Quant aux négociations suivies avec la Russie par les puissances occidentales, les chefs du mouvement polonais ne croient pas que les propositions soumises au cabinet de Saint-Pétersbourg offrent des garanties suffisantes à la nation polonaise, mais ils s'appuient sur le rejet de la proposition d'armistice par la Russie pour déclarer qu'ils étaient prêts, eux, à accepter une suspension d'armes et pour revendiquer leur reconnaissance comme belligérants.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVÔTALE—*Juge Atocha*.—Mme Stanton, femme d'un soldat des Etats Unis, était accusée, par ses voisins, d'être ce qu'on est convenu d'appeler une "nuisance". Elle s'était établie dans une maison bien meublée, confisquée par les autorités. Le magistrat lui a donné l'ordre de déménager sur-le-champ.

Un soldat qui, après s'être bien rafraîchi, avait refusé de "payer la consommation", a été condamné d'abord à l'acquitter envers le débitant et ensuite à perdre dix piastres de sa paie.

James Casey, qui est arrivé de la Virginie sans se présenter aux autorités, a été condamné à trois mois de prison s'il ne se conforme maintenant à l'ordre, sinon à un an.

Cinq soldats, pour avoir voulu donner en paiement un billet de l'ancienne maison McMurdy & Co, ont été condamnés chacun à perdre dix piastres sur leur paie.

CONTREFAÇON.—Le soldat Joseph Martin, qui a tenté de mettre en circulation un "greenback" de deux piastres dont il avait fait un billet de vingt piastres, a été condamné à trois mois de détention sur l'île aux Vaisseaux.

CAFÉ.—L'officier Jacobs a découvert, hier, dans une maison de la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, vingt cinq livres de café volées au débarcadère des bateaux à vapeur. Le voleur a été arrêté.

COUPS DE POIGNARD.—Dimanche soir, dans la maison de pompe No. 10, à la suite d'une altercation, deux membres de la compagnie, Henry Sohl et Nicholas Bey, ont été poignardés, dit-on, par Henry Evans qui était ou est encore gardien de l'engine house.

On craint que les blessures ne soient graves. Nous n'avons pas entendu parler d'arrestation.

INCENDIES.—Le feu a détruit, à une heure et demie, hier matin, deux maisons de l'angle des rues St Jean Baptiste et Union; l'une d'elles était habitée par Mme Grantideau et l'autre par M. Paul Anderson. Elles étaient toutes deux assurées.

—Un incendie a éclaté, une heure plus tard, chez Mme veuve Gorman, à l'angle des rues Felicity Road et Market; la propriété, ainsi que deux autres maisons avoisinantes appartenant à M. Wm B Crane, ont été la proie des flammes.

COUR DU RECORDER VENNARD—Les femmes Maria Larkin et Kate Hector, arrêtées pour avoir insulté un officier, ont été condamnées chacune à quinze piastres d'amende ou un mois de détention au work house.

Mary Johnson, femme de couleur, qui avait suivi l'exemple des précédentes, en a été quitte pour dix piastres.

Une foule d'ivrognes, de siffleurs, de tapageurs et de vagabonds, ont eu à opter entre le work house ou une amende plus ou moins légère.

ÉDITION D'HIER SOIR.

Affaire de Donaldsonville.

Nous lisons dans une correspondance adressée de la Nouvelle-Orléans à la *Tribune* de New-York:

Une bande de guérillas a fait, le 28 septembre, une pointe sur le bureau du télégraphe situé en face de Donaldsonville, sur la rive opposée du fleuve, et a pris 14 hommes du 14e de cavalerie de New-York, et l'opérateur du télégraphe, M Allen, de l'Illinois. Par suite de cette surprise et de bruits suivant lesquels des bandes de guérillas, fortes de 200 à 500 hommes, étaient à rôder dans le voisinage de Donaldsonville, une expédition de mille hommes fut envoyée de Carrollton, sous le commandement du brigadier général Burbridge, pour nettoyer la paroisse. Cette expédition partit le 26 et reconnut tout le pays jusqu'à la rivière Amite, sans rencontrer l'ennemi. Elle est revenue à Carrollton sans avoir fait de pertes.

Le lieutenant Earl, du 4e Wisconsin, à la tête de 40 hommes de cavalerie, s'est porté de Baton Rouge, le 29, sur Comit River. Il a fait 14 prisonniers, pris des hommes, des chevaux et des équipements. Parmi les prisonniers se trouvent le colonel Hunter et le capitaine Perry, guérillas bien connus.

On sait que le général Logan, rebelle, est sur la rive gauche du Mississippi, à sept ou huit milles de Morganza Bend, avec 2,500 hommes et quatre pièces d'artillerie. On suppose qu'il se rend à Liberty, Miss., où une force rebelle se concentre.

UNE SERIE DE DESASTRES A HARPER'S FERRY.

Une compagnie de cavalerie repoussée par Imboden—Une embuscade—Tués, blessés et prisonniers.

[*Dépêche spéciale à la Tribune de New York*]

Washington, vendredi, 9 octobre 1863.—Lundi, un détachement de la cavalerie du capitaine Beans était parti de Harper's Ferry pour faire une reconnaissance. Une troupe de cavaliers d'Imboden, à pied, fut rencontrée à quelque distance, dans la cour d'une ferme. Il s'en suivit une escarmouche où nos hommes furent repoussés avec la perte d'un tué, de trois blessés et de dix à douze prisonniers. Deux seulement purent s'ouvrir un chemin et revenir au camp, bien qu'ils fussent grièvement blessés. Le lendemain, une petite force de rebelles vint entre Charlestown et Harper's Ferry, et plaça des piquets sur la route à deux milles de ce dernier endroit.

Mercredi soir la garnison de Harper's Ferry fut informée qu'une attaque avait lieu et la cavalerie et deux régiments d'infanterie partirent pour faire face à l'ennemi. Une force de 300 à 400 hommes, commandée par le général Imboden, était postée près de Charlestown.

Les rebelles avaient placé en embuscade une grande partie de leur force à pied. Le capitaine Somers qui, avec sa compagnie de cavalerie, s'était avancé pour chasser l'ennemi, fut attaqué par une compagnie de cavalerie rebelle qu'il repoussa. Les rebelles reculèrent pour attirer Somers qui, en les poursuivant, finit par tomber dans la fatale embuscade.

Au premier feu, le capitaine Somers et dix de ses hommes furent tués, autant furent blessés et presque tous les autres pris. Les quelques-uns, en petit nombre, qui se sont échappés, ont apporté cette nouvelle, et le reste de la cavalerie se mit à poursuivre, mais sans pouvoir rencontrer les rebelles.

Le capitaine Somers était un des plus braves et des meilleurs officiers de ce département. Ses deux lieutenants ont été faits prisonniers. Le principal corps d'Imboden est, dit-on, à plusieurs milles en arrière de Winchester. Il a une force d'environ 1500 hommes, qui fait des incursions continuelles dans la vallée de la Shenandoah.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

(*Extraits de la Tribune.*)

Washington, 9 octobre—Le Président a achevé sa réplique à la délégation du Missouri-Kansas, et le manuscrit est maintenant entre les mains du copiste. M. Drake, président de la délégation, la recevra probablement demain. Les députés du Kansas ont présenté une adresse distincte, demandant, premièrement, que l'Etat soit formé en un département séparé, et, secondement, que le général Schofield soit rappelé et qu'un général comprenant mieux les besoins du département soit désigné pour le remplacer. On dit qu'à la première proposition M. Lincoln réplique qu'il ne voit aucune objection à faire du Kansas un département séparé, pourvu que cette mesure n'entraîne aucun inconvénient sous le point de vue militaire. Plusieurs conférences ont eu lieu sur ce point, entre le président et le secrétaire de la guerre. On ignore entièrement les conclusions auxquelles le président peut s'être arrêté, mais les plus intéressés sont disposés à croire que le Kansas deviendra un département séparé et que Schofield n'y commandera pas. Des instructions seront adressées au gouverneur Gamble et à son coadjuteur militaire dans le sens des réformes désirées par le comité. Le président a donné aux députés l'assurance que l'élection des juges, en novembre prochain, sera protégée dans le Missouri. Ils espèrent, en conséquence, avoir le dessus aux Polls.

Départ du secrétaire Chase pour l'Ohio.

Le secrétaire Chase est parti ce soir pour l'Ohio, où il arrivera à temps pour grossir de sa voix et de son vote la majorité contre Vallandigham. Avant d'aller, Chase a pris une consultation sur la question de savoir s'il avait le droit d'exercer ses franchises dans son vieux district, et sur l'affirmative, il s'est mis immédiatement en voyage. C'est la première visite de M. Chase à son Etat natal depuis son entrée en fonctions comme secrétaire du Trésor.

Election de la Pennsylvanie.

Il est accordé par les partisans les plus modérés de la candidature de Curtin qu'il sera réélu gouverneur de la Pennsylvanie par une majorité de près de 10,000. Des politiciens unionistes plus rompus et plus expérimentés disent que sa majorité sera plutôt au-dessus qu'au dessous de 20,000. Ces calculs sont basés, naturellement, sur la supposition que le peuple voudra bien se déranger pour aller voter.

Refus des Rebelles d'échanger les chirurgiens.

Le refus d'échanger les chirurgiens, ordinairement regardés comme non-combattants, vient de la détention d'un certain Dr Rucker par les Rebelles qui prétendent avoir des charges contre lui. En conséquence, notre gouvernement a gardé les chirurgiens rebelles comme otages. Les Rebelles, par représailles, ont gardé d'autres chirurgiens et les chirurgiens rebelles ont été détenus. Il y a maintenant 25 des nôtres entre les mains des Rebelles et nous avons dans nos mains un plus grand nombre des leurs.

Dépêches de Chattanooga.

Il est avéré qu'aucunes des dernières dépêches du général Rosecrans, qui vont jusqu'au 5 octobre, ne mentionnent rien de relatif à la situation des choses dans le voisinage de Chattanooga. Elles ne s'occupent que de détails militaires. Les autres dépêches, néanmoins, reçues tout récemment par le gouvernement parlent d'événements dans cette région et sont du général Meigs.

LA GUERRE DES FRONTIERES.

On lit dans un journal de New York:

M. Lincoln vient de donner une satisfaction à Jim Lane. Il lui a promis d'empêcher les sécessionnistes de voter dans le Missouri. Tous ceux qui ne seront pas dévoués corps et âme à l'administration, seront naturellement regardés comme sécessionnistes. En même temps, Jennison, le digne émule de Lane a reçu la permission de lever un régiment sur les frontières du Kansas et du Missouri. Ce Jennison a déclaré dans un meeting que son but était d'assassiner tous les Missouriens qui ne se joindraient pas à lui, car qui ne se bat pas pour l'Union est contre elle. Dans son discours, tout composé de grossièretés cyniques, il y a des phrases comme celles ci: "Je ferai manger les nègres au rateau des blancs...... Je tuerai tout Missourien qui ne prendra pas les armes pour moi comme un poulet d'Inde ou une vache de Durham....Mes hommes prendront tout ce qui sera à leur convenance, ils seront leurs propres juges....Mon régiment marchera la torche dans une main et le revolver dans l'autre......" Je tuerai avec le sabre et je marcherai avec la potence......"

LES PROPHETIES DU *TIMES* DE NEW YORK.

Le *Times* et son compère parisien—l'illustre *Malakoff*—ont été depuis deux mois au premier rang des prophètes qui annonçaient la reconnaissance immédiate du Sud par la France. Aujourd'hui, le même Malakoff écrit à ce même *Times*:

"Il y a lieu de croire que les agents du Sud ne sont pas beaucoup plus satisfaits du traitement qu'ils reçoivent de la part du gouvernement français, que ne l'était le représentant des Etats Confédérés à Londres avant de renoncer à son rôle dans ce pays.... La vérité est que *jamais le gouvernement français n'a été aussi éloigné d'une intervention en faveur de la rébellion qu'il l'est en ce moment.*"

CONSTRUCTIONS MARITIMES.—Le département de la Marine va mettre sur les chantiers trois bâtiments monstres, jaugeant 5000 tonnes au moins, et pourvus de machines d'une puissance suffisante pour atteindre une vitesse non encore obtenue jusqu'ici. Le blindage en fer sera de 5 1/2 pouces à 6 pouces d'épaisseur. Le secrétaire Welles espère que ces bâtiments seront terminés dans *dix huit mois*, ce qui, par parenthèse, n'empêche pas que l'on compte, dans les régions administratives, sur une prompte terminaison de la guerre.

LES ESPERANCES DE JUAREZ.

On lit dans la *France*:

Nous apprenons d'une source qui mérite toute confiance le fait suivant:

L'ex-président Juarez vient de faire afficher à San Luis Potosi et dans d'autres localités occupées encore par ses troupes, les bulletins dans lesquels les généraux du Nord annoncent les victoires qu'ils ont remportées sur les confédérés, ainsi qu'une dépêche du ministre à Washington, qui expose la situation militaire et démontre, à sa manière, que, dans un avenir très prochain, le Nord aura triomphé du Sud.

Cette publication a pour but, de la part de Juarez, de faire espérer à ses partisans qu'ils ne tarderont pas à être secourus par les Américains, auxquels l'ancien président a cédé éventuellement une partie du territoire mexicain.

LA FLOTTE RUSSE.—L'émotion causée par l'apparition de la flotte russe dans les eaux américaines se propage de proche en proche.

A New-York, le comité du conseil municipal chargé de la direction des cérémonies, a terminé ses dispositions pour le grand banquet qui doit être offert à l'amiral et aux officiers russes, ce banquet aura lieu mercredi prochain, au [illegible] d'un grand hôtel.

Deux autres banquets s'organisent dans le même but. L'un sera donné soir à *Astor House* au moyen d'une souscription couverte par environ deux cents négociants, banquiers et hommes de loi, sous la présidence de M. Brady; l'autre aura lieu au nom du commerce en général.

M. le ministre de Russie assistera, dit-on, au banquet du conseil municipal.

L'administration de la ville de Boston pousse activement, de son côté, les préparatifs pour la réception officielle accordée par l'amiral russe.

Enfin M. Henry Winter Davis et M. H. W. Hoffman, du conseil municipal de Baltimore, sont arrivés à New York, pour présenter à l'amiral l'invitation qui lui est adressée par les autorités de cette ville.

Un bruit qui circule et qui mérite confirmation est l'arrivée prochaine de dix ou douze autres bâtiments de guerre russe soit à New York, soit dans un ou plusieurs autres ports des Etats Unis. L'empereur Alexandre aurait pour but, par cette concentration, d'avoir des forces maritimes imposantes à sa disposition, afin de parer à toute éventualité qui pourrait survenir pendant l'hiver prochain, au commencement du printemps, alors que la navigation serait encore empêchée par les glaces dans les eaux de l'empire moscovite.

Courrier des E. U.

LA PRESSE ANGLAISE ET LES QUESTIONS AMERICAINES.

Le départ de M. Mason de Londres inspire au *Morning Herald* un article des plus violents contre lord John Russell. L'envoyé confédéré quitte l'Angleterre, dit le *Herald*, parce que le ministre de la reine subit l'influence et obéit au moindre ordre de M. Adams, et cette docilité est d'autant plus étonnante que lord John Russell a pris à l'égard de certains Etats du continent une toute autre attitude:

Sur le continent, ajoute la feuille anglaise, il passe pour l'ours de la diplomatie; il paraît que l'ours a trouvé son maître, il lèche les pieds de M Adams et mord quiconque se hasarde à la longueur de sa chaîne. Pour plaire aux gens du Nord, les constructeurs de navires anglais sont persécutés comme suspects de tendances sudistes, tandis qu'on envoie impunément à New York des carabines et des Irlandais. Pour plaire aux gens du Nord, M Mason a été tellement rudoyé, que son gouvernement ne veut pas qu'il reste davantage à Londres. Où s'arrêtera lord Russell dans cette voie de concessions?

Le *Herald* regrette d'autant plus la politique suivie par lord John Russell, qu'elle contraste avec celle du gouvernement français.—L'Empereur Napoléon a pris, il est vrai, l'initiative d'une proposition de médiation en Amérique, et cette médiation devait tourner à l'avantage du Sud; mais depuis il s'est abstenu de tout acte qui pût révéler quelque partialité. Il a accueilli le collègue de M Mason à Paris, sans rien changer à ses relations avec le ministre des Etats Unis.

Toutefois, continue le *Herald*, des projets d'alliance entre la France, les Etats confédérés et le Mexique sont étudiés à l'heure qu'il est, et si l'Angleterre n'y prend garde, elle aura longuement à se repentir d'être entrée dans la voie où l'engage actuellement lord John Russell.

Le dernier mot de la feuille anglaise est que la population britannique du Sud tourne aujourd'hui ses regards du côté de la France et se détourne de l'Angleterre.

Le *Times* examine, dans un article d'une certaine étendue, la question des bâtiments de guerre construits dans un port anglais pour l'une des deux parties belligérantes en Amérique; d'après ce journal, qui se fait en cette occasion l'organe des négociants de la Cité, la saine doctrine sur la neutralité, telle que l'Angleterre la comprend et la pratique traditionnellement, se résume en ceci: "Des vaisseaux de guerre peuvent être construits en Angleterre pour le compte de quelque Etat que ce soit, belligérant ou non, pourvu qu'ils ne soient pas mis en mer avec l'intention que des sujets britanniques s'en servent pour des fins hostiles." Agir autrement, ce serait précisément violer la neutralité au profit de l'une des deux parties. "En des affaires de ce genre, poursuit le *Times* la meilleure et la plus sûre conduite est de déclarer que nous sommes prêts à construire des vaisseaux ou à fabriquer des instruments quelconques, y compris du feu grégeois, si l'on nous en demande, pour tout acheteur qui nous paiera. Les négociants ne sauraient se ranger du côté d'aucun parti; il leur faut la neutralité dans toute la rigueur du mot, et non pas une neutralité dont on se débarrasse ou qu'on rend élastique, quand une des deux parties menace de nous faire la guerre si nous sommes opiniâtres."

LE TRONE DU MEXIQUE.

Des lettres de Vienne nous assurent, dit la *Patrie*, que la députation mexicaine qui doit se rendre auprès de l'archiduc Maximilien ne sera pas reçue à Miramar, mais à Vienne, où l'archiduc doit se trouver.

Ce sera, nous assure-t-on, en présence de l'empereur, comme chef de la famille, que les envoyés mexicains remettront à l'archiduc les documents qui constatent officiellement les décisions de l'assemblée des notables et les vœux du peuple mexicain.

L'empereur François-Joseph doit répondre lui-même à la députation, mais l'on ne pense pas que sa réponse soit décisive.

LA REPONSE DE LA RUSSIE.

Nous lisons dans la *France* du 25 septembre:

Plusieurs journaux étrangers annoncent que le gouvernement français, aussitôt après la réception de la dépêche du prince Gortschakoff, s'est mis en communication avec les cabinets de Londres et de Vienne, dans le but de s'entendre en présence de l'attitude de la Russie. Il est, en effet, présumable que le cabinet des Tuileries n'a pas tardé à faire connaître aux autres puissances les impressions qu'a dû lui inspirer la situation.

Tout nous autorise à penser que les appréciations du ministère anglais, sur le caractère et la portée de la note russe, sont analogues à celles qui l'ont accueillie à Paris.

L'opinion publique, en Angleterre, est toujours vivement excitée, à en juger par le ton des journaux britanniques, et elle se montre généralement blessée du langage hautain du gouvernement russe.

Toutefois, on ne croit pas à Londres que le cabinet de Saint James prenne des résolutions définitives, sans que le Parlement soit réuni.

—A Dresde, un homme vient de mourir après une bien extraordinaire maladie, dont il avait été frappé à la suite d'une douleur cruelle et qu'il garda durant plus de vingt ans.

Un jour qu'il jouait avec son petit garçon, son unique enfant, sur le parapet du quai, l'enfant tomba et malheureusement qu'il se fendit le crâne. Le malheureux père poussa des cris de désespoir, puis tomba dans une sorte de sommeil que l'on crut réparateur, mais que bientôt on vit dégénérer en attaque de catalepsie. Ce premier accès de sommeil dura trois mois; chaque matin et chaque soir on avait soin de faire couler quelques gouttes de bouillon consommé dans la bouche du malade, qui restait étendu sur son lit avec la rigidité de la mort moins le froid, et conservait une respiration si légère qu'à peine elle était perceptible.

Quand il se réveilla, il avait complètement perdu la mémoire de l'affreux accident qui l'avait mis dans ce triste état, et jamais il ne parla de son enfant. Puis, chose étrange, il resta autant de temps éveillé qu'il avait été endormi. Ensuite, il se rendormit pour plusieurs mois encore, suivis d'un égal réveil. Bref, depuis vingt ans, il a eu jusqu'à six mois de complet sommeil et d'une veille aussi prolongée.

L'état physique et moral de cet homme se ressentait tout naturellement de cette maladie étrange: ainsi, il était d'une maigreur extrême, puis son esprit n'avait pas toute sa lucidité. Heureusement que sa position de fortune lui permettait de vivre sans travailler; car un travail, quel qu'il fût, lui eût été complètement impossible. Les seules distractions qu'il voulait prendre étaient un peu de promenade et le jeu de domino.

Durant son sommeil, ni sa barbe, ni ses cheveux, ni ses ongles ne poussaient. La vie semblait arrêtée chez lui, ce n'est pas pourtant dans un de ces accès de sommeil qu'il est mort. Une attaque d'apoplexie l'a enlevé au bout d'un mois de réveil. Il avait cinquante trois ans.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL

III.

MEMENTO—Suite

Henri s'était levé d'un mouvement involontaire et comme si sa première impulsion eût été de s'élancer vers le château.

Mais il se rassit et croisa ses mains sur ses genoux en pensant tout haut:

—Cela ne se peut pas...... Vous seule connaissez mon secret Jeanne...... vous seule et ceux qui ont juré le pacte de la DELIVRANCE... Je ne m'appartiens plus....... Au nom de Dieu, parlez vite! Tout le reste n'est rien! mais ce qui regarde mon père touche le fond même de mon cœur comme s'il s'agissait de vous?

—Vous avez raison de l'aimer, Henri, répliqua la jeune fille pensive, car jamais je ne vis amour semblable à celui qu'il a pour vous. Je n'ai pas connu ma mère, il me semble que les mères doivent seules aimer de cette tendresse sans bornes. Votre nom était sans cesse dans sa bouche, et il trouvait mille ingénieux détours pour revenir à vous, toujours à vous. Douter de vous lui semblait un blasphème. Il nous cherchait, Germaine et moi parce que nous voulions bien toujours parler de vous. L'idée que vous étiez coupable, non pas de meurtre mais de quoi que ce soit, ne pouvait pas entrer en lui. Au fond de votre prison, vous étiez sa meilleure espérance et son plus cher orgueil. Il avait honte de lui-même et d'être si peu quand il songeait à vous. Vous étiez au dessus de tout, et le noble passé de votre race lui paraissait comme une ombre auprès de votre lumière.

Elle s'arrêta.

—Vous parlez au passé, murmura Henri, très ému. Se pourrait-il que l'exhumation de Tivoli et l'affaire de la rue Dauphine eussent fait impression sur cet esprit si droit?......

—J'ignore s'il connaît l'un ou l'autre de ces faits, répondit la jeune fille.

Eh bien! alors?

—Il y a autre chose, Henri....

—Mais ici, reprit elle après un silence, je n'ai rien vu moi même et je ne puis vous parler que par ouï-dire... la nuit même de votre départ, ou plutôt le matin, vers trois heures, on frappa à la porte de l'hôtel de France à Versailles, où logeait votre père. Une voiture était là, contenant une femme dont on ne pouvait voir le visage.

Le voile épais et noir le couvrait. Elle demanda, d'une voix si faible, qu'on eut peine à l'entendre, M. le marquis de Belcamp. Le marquis, réveillé, descendit lui même. La femme voilée découvrit son visage pour lui seul. Elle ne parla point. Le marquis tomba sur le pavé, où il resta évanoui.

Quand il reprit ses sens, au lieu de rentrer à l'hôtel, il monta dans la voiture qui était un fiacre de Paris, et, sur son ordre, le cocher prit la route du château de Belcamp.

Ce fut ce jour là même que je le vis. Il revenait à Versailles à cheval, vers l'heure où d'ordinaire nous étions admis à la prison. Il était si changé que j'eus peine à le reconnaître. Ses joues étaient couleur de terre, ses yeux brillaient au fond de leurs orbites creusées, comme s'il fût sorti de son lit après une longue fièvre. Il avait la voix faible et comprenait mal ce qu'on lui disait.

On eut de la peine surtout à lui faire entendre qu'un ordre venu des ministères vous consignait au secret, et que les portes de la maison d'arrêt lui étaient désormais fermées. Quand il comprit enfin, il eut un second évanouissement plus long que le premier.

Il me dit en s'éveillant:

—Je ne reviendrai plus à Versailles.

Puis il voulut remonter à cheval, mais nous le mîmes dans sa berline et je l'accompagnai. Pendant toute la route, il garda le silence. J'essayai de lui parler de vous: sa main me faisait signe de me taire.

Il refusa de me laisser entrer au château. Depuis lors sa porte m'est fermée.

—Et cette femme?....demanda Henri dont la voix était très altérée.

—Je vous ai dit sur cette femme tout ce que je savais.

—Comment!....les domestiques....

—Les domestiques ne l'ont pas revue depuis son arrivée au château de Belcamp.

—Le médecin.....

—Le médecin a couché, ces quatre nuits dernières, à Belcamp....Pas une seule fois il n'a aperçu cette femme.

—S'est elle retirée?....

—On ne sait pas.

—Serait-elle morte?

—On n'a point vu de cercueil....

—Mais, reprit Jeanne après un long silence, pendant lequel le comte Henri était resté plongé dans une profonde et laborieuse méditation, il est une personne qui ne couche pas au château et qui cependant approche votre père de plus près encore que le médecin.

—Quelle est cette personne?

—Madeleine Surrizy.

—Madeleine! répéta le jeune comte avec une plainte morne, ils me tueront dans le cœur de mon père!

—Que lui avez-vous donc fait, Henri, à cette Madeleine?.... murmura Jeanne.

—J'ai aimé son mari...... Grâce à moi, elle verra son fils riche avant de mourir.... et peut-être l'entendra-t-elle appeler du nom de son père.

Trois heures de nuit sonnèrent à la petite église de Miremont. Henri baisa plus tendrement les mains de Jeanne, elle vit bien qu'il allait partir.

—Ce que je vous dis ne fait donc rien sur vous!...... soupira-t-elle.

—Je savais d'avance ce que pouvaient nos ennemis, Jeanne, répondit le jeune comte avec un mélancolique sourire.

—Et vous allez vous mettre entre leurs mains!

Ceci fut dit d'une voix tremblante et toute pleine de prière. Henri appuya les deux mains de Jeanne contre son cœur.

—Il n'y a pour moi que les coupables, prononça-t-il sans cacher les lassitudes mélancoliques qui étaient au fond de sa fermeté. Je suis le fils du marquis de Belcamp, je suis votre mari, Jeanne, et je suis le chef d'une noble armée. Il faut que mon père, ma femme et mes soldats assistent au triomphe d'un innocent ou à la mort d'un martyr.

—Henri! Henri! supplia Jeanne qui mit ses beaux cheveux dans son sein; que ce ne soit pas pour moi! fuyez, oh! fuyez, je vous le demande à genoux!

Il se redressa et laissa tomber ces mots qui eurent un accent étrange.

—Jeanne, m'aimez-vous donc mieux que notre honneur?

La jeune fille ne répondit pas tout de suite; Henri sentit ses mains froidir et frémir dans les siennes; puis, lentement et avec une sorte de solennité, elle les dégagea pour nouer ses deux bras à son cou. Ses yeux, ses beaux yeux, limpides comme la virginité, rayonnaient la passion douloureuse et profonde. Ce fut elle qui tendit ses lèvres pâles, appelant le premier baiser d'époux. Et parmi le silence de ces prémices chastes, elle dit:

—Je ne sais pas comme je vous aime.... je sais que je vous aime au point de vous donner plus que ma vie....... Henri, mon Henri adoré, faites suivant votre conscience et selon votre génie. Que jamais je ne sois un obstacle sur votre chemin. Vous m'avez choisie pour confidente; vous m'avez ouvert avec votre cœur, les vastes horizons de votre pensée. J'ai compris, j'ai admiré, je me suis agenouillée.... Si vous voulez prouver à quelqu'un votre innocence, je dis à ceux qui ont besoin de preuves, à votre père, à vos amis, au monde, allez et suivez votre route. Mais, je le répète, que ce ne soit pas pour moi, moi je n'ai pas besoin de preuves. Quoi que vous fassiez, quoi que l'on vous fasse, vainqueur, vaincu, vous êtes mon amour et mon honneur; l'univers entier vous donnerait le nom de criminel que je vous garderais dans mon cœur comme on y garde un Dieu persécuté. Je suis à vous comme le prêtre est à Dieu, et mon âme vous suivrait même au delà de l'échafaud!

Ils se levèrent tous deux et marchèrent vers la prairie, où le cheval, immobile, attendait.

—Dieu me doit le bonheur à cause de vous, murmura Henri. Ceux qui m'attaquent sont forts, mais ils m'ont laissé grandir et je vaincrai. Il s'arrêta au moment de poser le pied dans l'étrier.

—Je vaincrai, Jeanne, répéta-t-il, et sa voix avait des accents tels que le cœur de la jeune fille tressaillit d'allégresse.

Un instant il la regarda avec ravissement, puis ses yeux attristés se baissèrent.

—Mais, reprit-il en un murmure, si Dieu ne voulait pas, si ce baiser que me donnent vos lèvres était un dernier adieu.

L'angoisse étouffa la réponse de Jeanne.

Henri poursuivit d'un ton sérieux et ferme.

—Jeanne, il est un homme qui vous aime d'un amour chevaleresque. Si je meurs, soyez sa sœur ou sa femme.

(A continuer)

ECOLE DE MUSIQUE—C'est avec plaisir que nous recommandons tout particulièrement aux mères de familles l'école de musique dirigée par Mme Boyer, rue Conti No 123, car nous avons pu juger par nous-mêmes des progrès rapides qu'elle fait faire à ses élèves grâce à une excellente méthode et à des soins attentifs.

ETOFFES POUR ROBES—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de M. J. A. Braselman, publiée dans une autre colonne. Elles trouveront dans son magasin, encoignure des rues Magasins et St André, un assortiment varié de marchandises sèches à des conditions avantageuses.

Amers—Amers—On vend, rue Royale aux numéros 13 et 15, la fameuse eau amère de Friedrichshall, dont un approvisionnement a été reçu par les derniers arrivages. L'importation vient directement de la source même de ces eaux en Allemagne. On vend aussi au même endroit des eaux minérales d'Europe et d'Amérique. L'annonce de MM. Haan et Frederickson en donne un catalogue. On trouvera cette annonce plus loin dans nos colonnes.

Marié samedi, à 8 heures du soir par le Rév. curé A Darier, de l'église Annonciation, le 17 octobre 1863, M Arthur ELOY à Mlle Célestine Aurore MARCOU—tous deux de cette ville.

Marié, le 17 octobre dernier, par le juge Dronet, Mlle FELICIE DASTUGUE, à M WILLIAM FERNANDEZ, tous deux de cette ville.

Décédé, hier matin, à 9 heures et demie, *Jules François Dieudonné* LEFÈVRE, à l'âge de 2 ans et demi. Les amis et connaissances des familles Lefèvre et Schwencke sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi à 4 heures précises. Le corps est exposé au No 146 rue Bourbon. De la part de sa famille.

Décédée, hier soir, à 5 heures, *Françoise Marie Elizabeth* SCHWENCKE, âgée de deux ans et onze mois. Les parents et amis des familles Schwencke et Lefèvre sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce jour, au lieu et à la même heure que le décès précédent, rue Bourbon, 146 où les deux corps sont exposés.

De la part des familles Schwencke, Camet et Lefèvre.

ATTENTION

☞ M. R. Scott, encanteur, vend du vin rouge, de l'ale, du whisky, du fromage, au coin des rues Magasins &c., ce matin à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 54.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs de coton à la vente de 131 balles qui aura lieu aujourd'hui, à 11 heures du matin, au magasin d'encan de Wm P. Vincent, encanteur.

☞ M D E Morphy, encanteur, nous prie d'appeler l'attention des acheteurs sur les jambons qu'il vend ce matin, à onze heures.

☞ M F F. Trinchard vend des groceries et des provisions ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier.

☞ M J P. Boisseau, encanteur, vend, aujourd'hui—à 10 heures et demie, au No 74 de la rue St Charles meubles—A onze heures, à son magasin d'encan au coin des rues Magasins et Gravier, jambons, café, whisky, eau de vie, &c., bougies.

☞ M R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, 20 du courant, à 1 heure au No 93 de la rue du Camp, buggies couverts et découverts, un magnifique wagon, harnais, &c.—A la même heure et au même endroit, 141 balles coton.

Etoffes nouvelles pour robes,

AU MAGASIN DE

J. A. BRASELMAN,

386.....RUE DES MAGASINS.....386

Coin de la rue St André.

REPS DE PARIS, chinés et à raies,
LUSTRES DE PARIS, brochés et unis,
POPELINES crêpe, à raies et à carreaux,
CHALIS unis et à carreaux,
MOZAMBIQUES à carreaux,
MOUSSELINES unies tout laine,
MOUSSELINES de laine, à raies et à petits dessins,
MÉRINOS français,
CACHEMIRES anglais, couleurs unies,
CALICOS français.

—Etoffes de deuil—

MÉRINOS et mousselines de laine, noirs et en couleur
BOMBAZINE noire, alpaca et cachemire anglais,
REPS crêpe noir et tissus de Paris,
REPS et MOUSSELINES de laine, blancs et noirs,
GRENADINE noire et BAREGES noirs

—Egalement—

Un assortiment complet de bas et chaussettes en coton et en laine, chemises de peau pour dames, messieurs et enfants.
Gantelets et gants pour dames et demoiselles.
Nubias et Pouls laine dépôts
Corsets français

—Résilles—

Crinolines pour dames et demoiselles.
Et une cotte d'indiennes noires à partir de [illegible] cents la yarde.
20oct—1f

EAU AMERE—EAU AMERE!

REÇU TOUT RECEMMENT
DIRECTEMENT DE LA SOURCE D'ALLEMAGNE,
Un lot de la célèbre
EAU AMERE FRIEDRICHSHALL,
Et à vendre à la
Seule Agence, rue Royale, [illegible] et 15.

Les consommateurs de cette Eau sont priés de se rappeler qu'il y a, sur chaque bouteille qui sort de notre magasin, la lithographie bien connue représentant la SOURCE DE FRIEDRICHSHALL, avec le nom de "JULIUS HAAN, Agent, Nelle Orléans" au dessous. Les demandes, par la malle, doivent être adressées à HAAN & FREDERICKSON. Rue Royale Nos 13 et 15.

EGALEMENT, EN MAGASIN.

Un nouvel envoi d'EAUX MINERALES d'Europe et d'Amérique, telles que

VICHY,	CONGRESS,
SELTZ,	CARLSBAD,
RAKOCZY KISSINGEN,	EMSER,
SCHWALBACHER,	WEILBACHER,
TACKINGEN,	&c. &c. &c.

AU
Dépôt d'Eaux Minérales,
Rue Royale Nos 13 et 15, près la rue du Canal.
21 oct—1

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nlle-Orléans, 19 octobre 1863.

AVIS est donné que, conformément à l'Acte et de la Charte de cette compagnie, l'élection annuelle de Directeurs pour l'année, aura lieu LUNDI, 2 novembre 1863, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie.
A. GRANGER, Secrétaire.
20 oct—2fps

AVIS.

M. E. DUBOIS a ma procuration générale, et je révoque toutes celles antérieurement données.
J. M. LAMON.
20oct—1M Bordeaux, 12 septembre 1863.

Ecole de Musique.

MME G. BOYER a repris ses classes de solfège pour les jeunes enfants.
Les Lundi, Mercredi et Vendredi.
Prix—$3 par mois.
Rue Conti, No 123, entre Dauphine et Bourgogne.
20oct—

Capsules pour Bouteilles.

10 RAMES PAPIER À ENVELOPPES, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 24 Vieille Levée.
20oct—16f

FOYER MAÇONNIQUE No 4.

Tous les Maç. du Foyer Maç. No 4 ainsi que les Maç. de cet Or. sont priés d'assister à l'enterrement des enfants du FF. LEFEVRE, et Henri SCHWENCKE, décédés hier lundi. Les deux corps sont exposés chez le F. Lefèvre. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P M.
Par ordre du Vén. A. C. PREVOST, Secrétaire.
20oct—1

Vente, par colis, de marchandises sèches.

BROTT & DAVIS,

RUE GRAVIER No 22,

REÇOIVENT, aujourd'hui, par le steamer "Geo. Washington" des caisses de satinets très fins et satinets imprimés.

Des Indiennes Ruby de Sprague, qu'ils vendront aux prix de New York.

Constamment en magasin un assortiment général des meilleures marques d'indiennes, mousselines de laine, bonneterie de toute espèce, ditto coton Standard et ditto Seconds, coutils à matelas, molletons, Cotonnades, demi-épais, un assortiment de cotons blancs, 5/4, 4/4, 7/8 et 3/4 des meilleures fabriques, telles que New York City Mills, Londale, Naromkeag, Tuscarora, Jeanes, Stark Mills, Bay Mills, &c.

Un bel assortiment de coton écru pour chemises.

Un assortiment de flanelles, rouges, grises et bleues, et des meilleures flanelles blanches qu'il y ait en ville.

Egalement:

Couvertures d'habitations et tweed satinets fins noirs, Bristol Make et Cadets Gray, &c. &c.
19 oct

GRAND SACRIFICE

DE

Manteaux, Burnous, Talmas, etc.

POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS,

Au magasin de marchandises sèches

DE

THEOD. DANZIGER,

Au coin des rues Royale et Saint-Philippe.

JE viens de recevoir, de mon agent de Paris, une grande consignation des derniers genres de MANTEAUX, BURNOUS, TALMAS, &c., &c.

Pour dames et enfants, et que, pour réaliser promptement, je vendrai à très bas prix, comme suit:

50 BURNOUS de drap épais, pour dames..	$ 8 00
50 PALETOTS do do do....... (un très joli article.)	9 00
50 très beaux TALMAS........	11 00
20 beaux MANTEAUX en drap noir, à capuchons........	15 00

ET

Cent trente autres de différentes espèces.

J'invite respectueusement les dames à venir examiner ces marchandises sans délai, car, aux prix où je les vends, elles ne peuvent rester longtemps en magasin.

J'appelle également leur attention sur mon stock bien assorti de

MARCHANDISES SECHES,

qu'ont beaucoup augmenté les derniers arrivages, et que je vends, comme d'habitude, à TRES BON MARCHE.

Il me reste 150 douzaines de ce BEAU FIL (meilleur que celui de Coats), à 90 cts la douzaine (tous les numéros.)

Une moitié de pièce de cette SOIE NOIRE légèrement avariée, à $2 la yarde, &c. &c.

THEODORE DANZIGER,
19 oct Au coin des rues Royale et St-Philippe.

AUX MARCHANDS.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre directement par les soussignés, au plus bas prix du marché, en gros seulement:

COTONS ECRUS,	ALPACA NOIR,
COTONS BLANCS,	FOULARDS,
COTONNADES,	DEVANTS DE CHEMISES,
KERSEYS,	MOUCHOIRS BATISTE,
STRIPES,	BAS ET CHAUSSETTES,
TICKINGS,	SERVIETTES,
FLANELLES,	NAPPES,
MOLETONS,	CHEMISES LAINE,
TOILES,	MALAKOFF,
INDIENNES,	FIL DE RENNES,
POPELINES,	RUBANS & CHAPEAUX,
MOUSSELINE DE LAINE,	RUBANS VELOURS.

Aussi une facture de chaussures pour hommes, femmes et enfants.
C. JAUBERT & CO., 41, rue de Chartres.
11 oct—3m

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi, 19 octobre, à 5 heures P. M.

COTON—Les nouvelles si favorables reçues par le George Washington ont rendu les détenteurs encore plus exigeants, mais comme il y avait en vente un approvisionnement moins fort, les seules transactions, malgré la bonne demande, sont: 57 balles, à l'amiable, dont 10 de strictement middling, nouvelle récolte, à 73 cts, à payer en billets du Trésor et tous les droits acquittés; 57 balles dont 19 de low middling à 69 cts, 17 do à 69½, et 21 de strictement middling à 72½—le tout à payer en billets du trésor et les droits acquittés. Le marché était fermé à la clôture.

SUCRE—Demandé au fair pour expédition, principalement pour l'Ouest, et il s'est vendu 450 boucauts, en plusieurs lots à des prix fermes. Ordinaire, 10¼ à 10 1/2; fair à fully fair, 11¼ à 11¾; prime à choix, 12 cents la livre.

MELASSE—Demande animée. Les opérations se sont élevées à 800 barils en divers lots, le tout en premières mains à 55 à 57 et 57 1/2 l'ordinaire et vieille de bonne qualité et 60 cts le gallon choix de la nouvelle récolte.

FARINE—Le stock de farine est épuisé et même les détenteurs ont disposé de tout ce qu'ils avaient en mains. La demande a été remplie à $12 à $14 le baril pour la superfine et pour l'extra.

GRAISSE—Il s'est fait, aujourd'hui, des ventes se montant à 150 tierçons à 13¼ cts la livre.

BACON—Pas de stock, et le peu d'épaules sur place commencent 9 à 9½ ct la livre.

FOURRAGE—Le stock du fourrage est extrêmement faible, et est tenu par les traficants qui font face à la demande à $1 50 à $1 60 le boisseau pour le maïs, $1 20 pour l'avoine, $3 les cent livres pour le son et $60 le tonneau pour le foin. Un lot de 110 sacs avoine, le premier ce matin, s'est vendu à $1 15 le boisseau et un petit lot de maïs blanc s'est vendu $1.50. Le son s'offre à $2 90 à $3 les cent livres.

PORC—Le stock est très faible et le mess se vend à $20 le baril.

TOILE D'EMBALLAGE—Celle de l'Inde se vend en petits lots à 18 cts la yarde.

CORDE D'EMBALLAGE—Les transactions se bornent à de petits lots à 9½ cts pour la corde faite à la machine.

COMESTIBLES—Au débarcadère, les pommes se vendent $4 à $5 et les pommes de terre, et les oignons à $4 à $5 le baril.

VOLAILLES—Se vendent, au débarcadère, à $5 à $7 la douzaine.

—Ventes à l'encan de ce jour: 5 tierçons jambons à 15 cts, 5 barriques épaules vertes à 3¾ cts, 10 barriques beurre de l'Ouest à 22 à 22½ cts, 1 baril farine avariée à $7, 5 barils whisky à $1 25 à $1 [illegible], pipes eau de vie à $1 40, 30 barils farine avariée à $5 [illegible], tabac à chiquer à 31 à 50 cts la livre.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir 19 octobre.

Le marché avait très ferme ce matin, sous l'influence des nouvelles apportées de New York par le "Geo Washington", mais a ensuite perdu de cette fermeté. Conséquemment est ce grande partie au manque de l'ardeur des spéculateurs et des acheteurs. Une revue du marché de Wall street démontre que la hausse de l'or qui a 147 7/8 le samedi, 3 courant, avait le 10 atteint le chiffre de 1[illegible] (quelques lettres disent 150) était due principalement à l'exportation extraordinaire d'espèces dans le courant de la semaine, les expéditions par les deux steamers le "City of Manchester" et l'"Arminia", le 10, s'élevant à la somme de $2,299,491. Des lettres particulières annoncent que les exportations du jour avaient été de $2,500,000. La demande venait principalement des banquiers étrangers. La tendance actuelle avait été stimulée en outre par le fait que les banques de la ville n'avaient pas été en mesure de pourvoir au gouvernement et que dans les cercles financiers on ne trouvait pas les nouvelles militaires favorables.

Le sterling avait beaucoup haussé et les traites de banquiers étaient cotées, le 10, à 163 à 163½, et d'après les lettres particulières, à 164. Le numéraire et le change avaient haussé par suite de l'excédant des importations sur les exportations, excédant qui, d'après les prix des matières commerciales, s'élève, toutes les semaines, à $1,000,000. Cet état de choses avait causé de l'effervescence sur le marché au coton qui, à la clôture de la semaine, le 9, était à 72 le Middling. On disait, pour expliquer l'augmentation dans les prix de l'article, que tandis que les stocks étaient extrêmement faibles vu l'énorme consommation actuelle, l'état relatif du marché de Liverpool et du marché américain rendait l'exportation du coton [illegible].

Dans le change étranger les opérations ont été fort restreintes, hier à ces taux pleins. Une des banques a tenu le sterling à 165 pour la monnaie courante, une autre à 162 pour les billets du Trésor et une troisième à 160 pour ses propres billets. Au dehors, le marché était coté à 155 à 162, mais nous n'avons entendu mentionner aucune vente qui ait eu lieu à moins de 160. Il ne s'est fait dans les francs rien qui soit digne de remarque, mais les banques en ont demandé davantage: une d'elles a exigé 315 pour les billets du Trésor et une autre 310 pour la monnaie courante. Ce sont les cours extrêmes, mais rien de ce que nous avons appris au dehors ne nous met à même de donner toutes les variations du marché. Comme nous sommes au commencement de la semaine, le change pour le Nord a trouvé fort peu d'acheteurs et les prix en ont été nominaux. Une des banques a demandé le pair des traites à vue New York, pour les billets du Trésor, une autre a fait face à la demande à 1/4 pour cent d'escompte pour la monnaie courante et 1 pour cent d'escompte pour les billets du Trésor. Les courtiers ont vendu de petites sommes à 1 pour cent d'escompte à pair pour la monnaie courante et 2 pour cent d'escompte pour les billets du Trésor. Un chèque de banque, pour une assez forte somme, à 2 1/4 ou 2 1/4 d'escompte. Il n'eût pas été possible de placer un fort montant de traites commerciales à moins d'une baisse.

L'or a ouvert ferme à 50 à 51 pour cent de prime, mais on l'a offert plus tard à 50 ½ pour la monnaie courante sans trouver d'acheteurs. On l'a vendu, de bonne heure, à 51 pour les billets du Trésor et, si la demande avait été animée, on n'y aurait guère fait face à moins de 152. Les courtiers ont donné de petites sommes, 48, 49 et 50 pour cent de prime. On peut coter l'argent à 39 à 42 ½, mais il est très difficile de s'en procurer à 39.

Il n'y a pas eu de variations importantes dans les billets du Trésor que nous cotons encore à ¾ à 1 pour cent de prime pour la monnaie courante.—Rien de nouveau dans les billets de la Banque de la Louisiane ou les autres billets de ce genre.

Rien dans les actions et dans les bons. Actions de la compagnie du Gaz, 121 ½ à 124; actions de la compagnie des Chemins de Fer, 119 à 120. Le scrip d'assurance a été assez recherché et il s'en est vendu de la compagnie des Marchands, de 1859, à 55. Il y a tendance à la hausse et nous cotons 35 à 40 c. à la piastre, suivant la date et la Compagnie.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 octobre 1863.

Arrivé hier: 72 bœufs et 25 veaux. Vendu: 110 bœufs, 20 cochons et 22 veaux. A vendre: 369 bœufs, 24 cochons et 141 veaux.

Bœufs de l'Ouest 1re qualité, par livre, net,		23 cents
do		20
Texas, 1re qualité,	par tête	$50
2e	par tête	$40
Veaux, 1re qualité,	par tête	$25 à 30
2e qualité,	par tête	$20 à 25
Cochons par gr		$10 à 14
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$ 8 à 10
Vaches à lait, par tête,		$75 à 100

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIE HIER.

Goëlette J W Wilder, Legrande, Matamoros.
Steamboat Spread Eagle, Wharton, St. Louis

ARRIVES HIER.

Goëlette Norma Martino, Pointe à la Hache.
Goëlette Star, Ozano, Pointe à la Hache.
Goëlette Elodie, Nicola, Pointe à la Hache.
Goëlette of 76, Stewart, Pointe à la Hache
Goëlette Union, ——, Fort Jackson
Goëlette McClure, Fudel is, Fort Jackson.
Goëlette Lady Vauargo, Fort Jackson.
Goëlette Two Sister, Nichols, Pointe à la Hache.
Barge à vapeur Independent, Henry, Donaldsonville.
Barge à vapeur Great Eastern, Mack, de la Côte.

Arrivages de Produits.

☞ Pour la liste des produits et des marchandises reçus par la mer, le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

MARCHANDISES NOUVELLES,

EN débarquement du steamer Geo Washington et de la barque D. C Murray—
ALE, 150 caisses et 40 barriques, grandes et demi bouteilles,
BŒUF F. M 25 demi barils,
HUILE, 10 barils huile de graisse de choix,
FROMAGE, 50 caisses fromage de choix, forme d'ananas,
CONSERVES, 15 caisses conserves nouvelles, assorties,
FRUITS, 40 caisses fruits nouveaux, assortis en boîtes en ferblanc
THÉ, 40 boîtes Impérial de choix,
BEURRE, 50 tinettes beurre de choix,
CONSERVES DE GINGEMBRE, 10 caisses conserves nouvelles, Canton,
SAINDOUX, 50 tierçons saindoux de choix,
PAPIER POUR THÉ, 100 rames papier blanc,
JAMBONS, 20 tierçons célèbres jambons de Neff,
RAISINS, 100 caisses raisins Layer,
LAIT, 50 caisses lait condensé,
A vendre par THOMPSON & BARNES, Rue Tchoupitoulas, No 41, et au Louisiana Grocery.
19 oct—2 Au coin des rues Camp et Julie.

AVIS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et à ma clientèle en général, que je viens de transférer mon magasin de la rue St-Louis à la rue de la Douane, 59, entre Chartres et Vieille-Levée, où je continuerai le même genre d'affaires que par le passé.

Je profite de cette circonstance pour rappeler de nouveau à mes amis et à ma clientèle que j'ai encore en main un fort stock de vins en caisses et en barriques, et de toutes qualités, de cognacs, eaux de vie, huile, absinthe, vermouth, &c, &c, et que je dois recevoir par les premiers arrivages attendus de Bordeaux, un joli assortiment de vins en barriques, rouge et blanc, champagne, &c, &c.
Jn BRUGERE, rue Douane, 59, entre les rues de Chartres et Vieille-Levée.
19oct—8f

Reçu par le George "Washington."

PAPIER NOIR GLACÉ

POUR

Couronnes de la Toussaint,

A vendre A LA PLUME DE BRONZE,
Chez FRANCIS BOUVAIN,
62, rue Bourbon.
MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS. 19oct—6f

Café, toile d'emballage, ferblanc en feuilles, fil de fer, soude, &c, &c.

50 Sacs café Rio,
265 balles toile d'emballage,
300 caisses ferblanc en feuilles, IX IC, &c,
48 paquets fil de fer,
25 boucauts soude (soda ash),
1 baril ferblanc en barres.
A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 93, rue Vieille Levée.
19oct—2f

LE PAUVRE TOM A FROID, dit Edgar au pauvre roi Lear, qui grelottait. Des milliers de personnes ont froid en ce moment; des milliers d'autres qui brûlent aujourd'hui auront froid demain, car c'est la saison des FIEVRES EN FRISSON. Nous leur offrons le moyen d'obtenir une guérison immédiate certaine et permanente. Qu'elles mettent de côté la quinine et toutes les préparations dans lesquelles il entre de l'arsenic; qu'elles aient recours, sans délai, à l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, qui triomphe de toutes les fièvres intermittentes, qu'on a reconnu comme étant le plus agréable et le plus sûr des toniques. La science n'en a pas encore inventé un qui lui soit égal. C'est un remède souverain pour la maladie de foie; c'est la meilleure protection contre l'effet des miasmes. L'Amer de Hostetter purifie le sang; il est précieux dans les cas d'affections nerveuses. Achetez-en une bouteille et vous serez convaincu de cette vérité.

AGENTS:
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, BALL & Co, rue de la Commune, No 29,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 39 et 39 rue Commune.
18oct—6

BISCUITS DE CHAUX.

A VENDRE au No 30, rue Carondelet, au premier.
J. ALBRECHT.
15oct—1m

TROISIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863		$82,225 66
—A SAVOIR—		
Sur les risques d'incendie	$71,027 83	
" " de mer	8,333 71	
" " de rivières	1,864 12	82,225 66
En moins		
Retour de primes	2,699 67	
Primes non expirées le 30 septembre 1863	$13,225 00	15,924 67
Total des primes gagnées		$66,301 01
Pertes payées pendant l'année, sur les risques d'incendie	$16,867 62	
de mer	10,715 42	27,583 04
Ré assurances	7,327 96	
Quinze pour cent remboursé	1,078 42	
Dépenses, loyer, taxes, &c., moins intérêt, &c.	16,411 86	52,901 28
Bénéfice net		$13,399 73

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir pour primes	$14,746 10
Primes en voie de perception	9,511 66
Effets garantis par hypothèque	6,375 00
Effets garantis par sécurités collatérales	15,800 00
Bons de l'Etat, de banques, et autres bonds	41,760 00
Certificats de profits de diverses compagnies d'assurance	5,820 00
Billets de souscription	147,445 67
En caisse	7,042 43
	$248,499 86

Etat de la Louisiane

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 19 octobre 1863, par devant moi soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville se sont présentés E. Ganucheau, Président, et L. W. Baquié, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, lesquels étant dûment assermentés ont déclaré conformément à la loi, déclarant que le tableau ci-dessus est correct et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi ce 19 octobre 1863.
P. H. O'NEAL,
2me Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à qui de droit un intérêt de six pour cent sur les certificats de profits non payés à partir du deuxième lundi de Novembre prochain.
L. W. BAQUIÉ Secrétaire.

—DIRECTEURS—

W. S Gouger,	S Flasnacht,
Chas. J. Leeds,	C F Witte,
O. Beicler,	Fred Avet,
A. D. Grieff,	A. Baldwin,
J. Lapene,	A. Thibaut,
E. H. Harris,	R. Zucker,
J. N. Robert,	Geo Ruleff,
J. B. Murison,	E. Duparthier,
J. A. Bonnabel,	F. Del Bondio,
W. G Betterton,	J. O. Landry,
Magin Puig,	A. Roche,
Théo. Lanaux,	Wm Heyl,
E. Bordebois,	P. Dorel,
C. Cavaroc,	R Sproule,
J. Zoly,	J. Dugas,
L. B Pohier,	J O'McLearn,
D. Bouligny.	

20 octobre—3m

CHANGE

A VUE OU A TERME, SUR:

PARIS, BORDEAUX, TOULOUSE, MARSEILLE, NANTES, ROUEN, HAVRE, NANCY, LYON, MULHOUSE, AMIENS, STRASBOURG, METZ, NIMES, St-ETIENNE, St-QUENTIN, REIMS, VALENCIENNES, TARBES, PAU, LAROCHELLE, ANGOULEME, PERIGUEUX, AGEN, BREST, ORLEANS.

A VENDRE PAR C. CAVAROC & Co., 116, rue St-Louis.
19 oct—1m

BRIQUES DU PAYS.

UN MILLION briques de première qualité, à vendre par C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale.
19 oct—15j

BOIS DE CONSTRUCTION.

CINQUANTE MILLE pieds de diverses qualités, à vendre par C. CAVAROC & CO, 116, rue Royale.
19 oct—15j

A LIVRER.

PAR le navire Comtesse de Brienne, attendu de Bordeaux
30 barriques vin rouge, Pauillac,
120 do do do St-Julien,
50 do do do Cantenac,
300 caisses do do St-Julien,
50 do do do Cantenac,
1500 quarts sardines à l'huile, Rodel,
1500 demi do do do
40 caisses champagne, Duc de Montebello.
A vendre par C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale.
19 oct—15j

Arrivés par le Geo. Washington.

20 BARILS MESS PORC.
25 sacs CAFE de Rio.
Aussi—SUCRE en morceaux (crushed).
SAVON.
CHANDELLES, &c.
A vendre par S. HESSE, No 3, rue Tchoupitoulas.
19oct—3f

NOUVELLE INTERESSANTE PHOTOGRAPHIE.

CARTES DE VISITE de Guay, à............$3 00 seulement, la douzaine.
Rue du Camp, No 75, en face du magasin de musique de Blackmar—Les meilleures cartes, garanties les mieux finies qu'il y ait en ville.
Temple de l'Art, de GUAY, N. O. 19 oct—1m

Jambons, Café et Pitre.

☞ En magasin et à vendre, en quantités au gré des acheteurs:
30 boucauts JAMBONS de choix passés au sucre, marques favorites
75 sacs CAFÉ RIO, Prime,
20 balles pitre, extra épais. Wm. J. REID,
19 oct—6 rue des Magasins, No 33

A LOUER, A $25.

Dans la rue de l'Esplanade, DEUX MAISONS admirablement situées, au coin des rues Esplanade et Roman et ayant toutes les améliorations modernes. Ces propriétés seront louées $25 chacune à de bons locataires. S'adresser à W. F. Chapman, Chemin du Bayou No 289, entre les rues Claiborne et Derbigny, ou dans la rue Carondelet, No 60.
19oct—12f

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangements d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

☞ A partir de MARDI, 20 octobre 1863, les convois partiront comme suit:

—DÉPARTS—

DE LA VILLE	DU LAC.
4½ h. A. M., chars à chev	5 h. A. M., chars à vap.
7 " " chars à vap	8 " "
9 " "	10 " "
11 " "	1 heure P. M.
2 heures P. M.	3 " "
4 " "	5½ " "
6½ " "	7½ " chars à cheval.

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera à la station de Gentilly.
G. PANDELY, Surintendant.
18 oct

Lunettes perdues.

Il a été perdu, vendredi, 16 courant, dans le trajet de la rue Bienville à la rue de la Douane, par la rue de Chartres, une paire de LUNETTES montées en or. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les rapportera au bureau de l'ABEILLE.
18 oct—2

E. CONERY.

GROCER EN GROS,
31..........GRAVIER..........31

A transporté son magasin du No 2 Front Levée au No 31 Gravier, où il recevra ses amis et le public. On y trouvera en tout temps un choix varié de comestibles, tels que—conserves, gelées, cornichons, jambons, sucre, café, thé, &c. Son stock de vins et de liqueurs est considérable et de qualité supérieure.
16 oct—3m

AUX HABITANTS.

50,000 livres Soufre pour la manufacture de sucre, en quantités convenables aux acheteurs.
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
16 oct—30f Encoignure Royale & St Philippe.

☞ **Aux Pharmaciens et aux Epiciers.**

A VENDRE à bas prix—Un beau comptoir, d'environ 30 pieds de long, ayant de beaux ornements. Une quantité de bocaux de ½ gallon, avec couvertures—Egalement, teintures en ¾ et en ¼ de gallon, à vendre en petits lots. S'adresser à la pharmacie du coin des rues Victoire et Espagne, 3e district.
16oct—8

ARRIVÉE!

Madame Maher,

LA MERVEILLEUSE ASTROLOGUE qui, depuis son enfance, étonne tous ceux qui la consultent. Sa facilité à définir le caractère et prédire les événements, ont fait de son habileté le sujet des conversations. Elle donne le moyen de guérir des maladies auxquelles les femmes sont sujettes car grâce à sa faculté magique, elle peut découvrir le siège du mal, et c'est ce que ne peuvent faire ceux qui n'ont pas le même don qu'elle.

Elle dit dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, découvre les endroits où se trouvent l'argent ou les marchandises perdus ou volés, ramène la tranquillité dans les ménages et indique aux jeunes filles et aux jeunes gens comment il faut choisir un compagnon pour le voyage de la vie. Les personnes qui ont l'intention de voyager feraient bien de la consulter avant leur départ.—Résidence, rue des Remparts, No 2, coin Canal. Prix de la consultation, $1.
17oct—6f

CHARBON ANTHRACITE.

Pour les restaurants et les grates. On vient de le recevoir de Philadelphie. A vendre par tonneau ou davantage, par DAVID STICKNEY, Rue Carondelet, No 8.
17 oct—3f

Tabac du Connecticut.

30 caisses Tabac extra du *Connecticut*, POUR CAPES, en débarquement et en magasin, à vendre par F. R. COURONNEAU,
15 oct—6 Au coin des rues St Louis et Chartres

Terrains améliorés à vendre.

A vendre, deux grands terrains situés dans le Deuxième District. Les améliorations comprennent:
UNE MAISON COTTAGE basse, à deux corps de logis, cuisine, cours, &c. Pour plus de détails, s'adresser à J. P. Boisseau, encanteur, rue des Magasins, Nos 23 et 29, encoignure Gravier.
15oct—6 7

AVIS.

UN jeune homme de 14 à 16 ans trouvera de l'occupation à la fabrique de couverts d'alfénide, rue de Chartres 126, près de l'hôtel d'Orléans. Ladite fabrique achète l'or et l'argent à une forte prime.
16 oct—3 C. ROUYER, galvaniseur.

CIGARETTES.

20,000 Paquets cigarettes de la marque HONRAUEZ, débarqués de la goëlette Anna arrivée de la Havane, en vente au magasin et à vendre par BORNIO & BROTHERS, rue Gravier, No 34.

VINS, WHISKY, EAU-DE-VIE ET LIQUEURS PURES,

EN bouteilles ou en demi-jeannes. A vendre par B. & J. J. ABRAMS, Droguistes et importateurs en gros,
25 sept—3f Rue du Camp, Nos 42 et 44. N. O.

Sucre de la Havane.

EN débarquement de la goëlette Amaranthe de la Havane, débarque à la quarantaine—
200 caisses de sucre de la Havane, blanc, jaune et brun.
Aussi en magasin—
50 rouleaux toile d'emballage,
[illegible]
24 barils vin blanc et 3 pipes Scotch whisky.
A vendre par AUG. COUTURIE, Encanteur,
15oct—1m de S. PLASSAN, 62 Vieille-Levée.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

SPALDING & ROGERS,—Propriétaires.
Grand succès de la célèbre
TROUPE D'OPERA DE SANFORD,
Mardi soir, 20 octobre,
WILKINS AND HIS DINAH, chansons, duos, danses.

CASINO,

Rue de la Douane, No 93.

M. JULES SABRIER, propriétaire de cet établissement, prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'y ajouter un RESTAURANT, où l'on trouvera, à toute heure du jour ou de la nuit, une VARIÉTÉ CHOISIE DE METS CHAUDS OU FROIDS, de première qualité. Les vins et la bière sont également de première qualité.

Prix modérés.

Salon particulier de société.

M. Sabrier espère que ses amis et le public voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage.
10oct—1m

POUR NEW YORK.

Départ, SAMEDI, 24 du courant, à 8 heures du matin.

POUR NEW YORK.—Le steamer favori GEORGE WASHINGTON, du marchand, commandant F. C. Gager, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 24 du courant, à 8 heures du matin, avec les malles des Etats-Unis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à A. MOULTON, Rue Natchez No 31.

☞ Le steamer LOCUST POINT succédera au "Geo. Washington" et partira le jeudi, 29 du courant. 19 oct

Pour la Côte, au-dessous de la ville.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Départ, DIMANCHE, 25 octobre, à 9 heures du matin.

Le beau bateau à vapeur FAWN, capitaine W. R. Greathouse, commis, L. Bayhy, part de la Nlle-Orléans pour le Fort Jackson et tous les ports intermédiaires, tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, part de la Nlle Orléans pour la Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin.

Retour, les LUNDIS et les JEUDIS.

Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. D. SALVANT, agent, Rue Vieille Levée, No 161, ou à A. BRITTON, Rue Poydras, No 72.
20oct—1m

Le steamer BEN FRANKLIN de la malle de la Nouvelle-Orléans, capitaine Henry Conant, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 9 heures A. M., pour Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires.

A son retour, il quittera Baton Rouge les JEUDIS à 5 heures P. M. et les LUNDIS à midi, ponctuellement.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités.

☞ J. M. Relf se trouvera tous les jours sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agent, No 63, rue Front Levée.
3 oct

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Salisbury, L. Boucher, commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 5 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer du frêt à bord. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL,
1er oct au coin des rues Canal et Douane.

POUR MATAMOROS.

La goëlette anglaise, fine voilière, ALLISON, capitaine P. A. Frouty, charge maintenant pour Matamoros et partira dans quelques jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à N. A. LLAMBIAS, 113, Vieille Levée.

☞ Le fret et les passagers seront débarqués en dedans de la barre. 12oct—15f

POUR MATAMOROS.

La goëlette mexicaine, fine voilière HELENA, capitaine——, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à B. FERNANDEZ & Co, 125 Vieille Levée.
10 oct

CHANGE.

CHANGE A VUE SUR NEW-YORK, à vendre par WM. J. REID, Rue des Magasins, No 33.
14 oct—6f

Certificats de Terre militaires

Achetés par M. JUDSON, Coin Canal et Camp.
7 oct—1m

Café à vendre.

A VENDRE, pour cause de départ, un CAFÉ, situé encoignure Quartier et Front Levée. Pour les conditions, qui sont des plus avantageuses, s'adresser sur les lieux.
14 oct—6f

AVIS.

AYANT vendu à M. J. A. BLAFFER tout mon intérêt dans l'établissement pour la mise en bouteille de l'Ale et du Porter, je remercie le public de l'appui dont il m'a honoré depuis nombre d'années et lui recommande avec plaisir mon successeur qui continuera les affaires dans le même local.
WILLIAM MASSEY.

John A. Blaffer.

SUCCESSEUR DE WILLIAM MASSEY,
Marchand de Porter, Ale et Cidre,
Seul Agent
DU CELEBRE ALE XX DE PHILADELPHIE
DE MASSEY, COLLINS & Co.
Rue Bienville, Nos 26 et 28, Nlle-Orléans.
Les demandes pour expédition sont remplies avec promptitude.
13 oct—1m

CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15.
40 caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles.
30 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co, en grandes et demi bouteilles.
PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.
10 caisses champagne, cachet vert.
B. E. CASTENDYK, rue Tchoupitoulas No 15.
6 oct—

JOHN R. WALLER,

Importateur de Chapeaux de paille, soieries et de modes.
☞ No 35 rue de Chartres—Au premier.
24sept—1m Nouvelle-Orléans.

Omer Fortier—Félix de Luppé.

FORTIER & DE LUPPÉ
BOULANGERIE,
Coin Dumaine et Dauphine.
Pains et Biscuits.
☞ Dépôt 14, Dumaine, près Vieille Levée.
1er oct—1m

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné, venant d'arriver par le steamer Evening Star, peut offrir un grand assortiment de cheveux de toutes couleurs et de toutes longueurs. Tous les ouvrages, tels que perruques, bandeaux, nattes, tours, peignes, cache-peigne, frisettes, &c., &c. Etant fabriqués par lui, il peut les vendre meilleur marché que tout autre maison. Il a de plus un bel assortiment de peignes en ivoire, écaille et buffle, brosses de tout genre, teinture, &c., &c. FELIX BARON,
1oct—1m 208, rue Baronne, entre Girod et Julie

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre pour cause de départ 1o—Un fonds de magasin de chaussures, avec une installation magnifique.
2o—Un jeu de chevaux de bois, avec les accessoires, entre autre un orgue de première classe. S'adresser pour plus ample information, à CH. L. DE BUYS,
1 oct—2 sem. 24e rue de Chartres

J. LUDOWIG,

MARCHAND TAILLEUR,

A transporté son magasin de la rue Commune, No 112, dans la rue du Canal, No 133, entre les rues St-Charles et Carondelet.
21juillet—3m

CHARLES TROUILLY,

Rue Royale, No 100, entre Conti et St. Louis.

SPECIALITÉ pour PERRUQUES, TOUPETS, BANDEAUX, BRAIDS, FRISETTES, &c., le tout fait sur commande.

☞ Salon spécial pour la coiffure des dames et la coupe de cheveux des enfants. Leçons de coiffure par Mme Charles.
Articles de Paris et parfumerie françaises. 13sept—1m

FARINE.

100 barils FARINE Extra Nonpareil,
100 do do do Tropical,
100 do do do Gillespie,
500 do do de différentes marques,
300 do biscuits pilote de choix, frais.
A vendre par JEROME B. VAN HORN,
15 sept— Rue des Magasins, No 64.

Transfert de magasin.

BRULATOUR & CO ont transféré leur magasin du No 69 Vieille Levée au No 53 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.
1eroct—1m

ED. FROIDEVAUX,

Rue de Chartres No 52.

NE voyant la possibilité d'écouler son fort stock de marchandises qu'en vendant très bon marché, offre: Dentelles, broderies, confections, robes de bal, chapeaux.
Rubans en taffetas, en velours, en crêpe, en gaze,
Fleurs fines, coiffures de bal et mariée, plumes,
Taffetas, velours, royal, épinglé en toutes nuances,
Blondes, bobin, apprêt, tulle Lyon, illusion, Malines,
Guipure, crêpe crêpé, crêpe lisse, crêpes anglais,
Tulle brodé, gaze argentine, tulle grenadine,
Chapeaux en paille, crin et agréments,
Barettes, laitons, gazes, cannetilles et cannelettes;
Paille, fil, aiguilles, calottes tulle, linon et sparterie,
Boutons divers, rubans fil, baleines, agrafes.
Nota—Formes linon et coulinées de $2 à $3 50.
1er oct—1m

Avis important.

Mairie de la Nlle Orléans,
Hotel de Ville, 30 septembre 1863.

Avis est donné aux capitaines et aux pilotes de steamers, de bateaux à vapeur et de tous les bateaux et embarcations qui naviguent sur le fleuve Mississippi, dans les limites du port de la Nouvelle Orléans, qu'une BOUÉE a été placée au-dessus des débris du steamer "Rio Rio", près du débarcadère des Steamers, Premier District. Par suite de la hausse des eaux, il a été jugé nécessaire de placer la susdite bouée et d'en donner avis public.
[Signé] E. H. DURELL.
Faisant fonctions de Maire de la Nlle Orléans.
Pour copie conforme. D. L. GIBBENS,
1er oct—1m Secrétaire.

Avis aux contribuables de la ville.

LE bureau des surintendants d'assessement se réunira, à l'Hôtel de Ville, salle No 15, à midi, les lundis, 5, 12, 19 et 26 octobre courant, et le 2 novembre prochain, pour revoir les tableaux du Bureau des Assesseurs et recevoir les réclamations des personnes qui étaient absentes de la ville en août et en septembre derniers, époques auxquelles les tableaux d'assessement étaient exposés, par le Bureau des Assesseurs, pour être examinés et rectifiés.

Le soussigné se trouvera dans la susdite salle, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pendant trente jours, à partir du 3 courant, afin de montrer les tableaux d'assessement et recevoir les demandes qui pourraient être adressées au Bureau.
E. L. MERCIER.
Secrétaire du Bureau des Surintendants d'assessement.
Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1863.
3 octobre—1m

Avis aux contribuables.

PAR ordre du brigadier-général Geo. F. SHEPLEY, gouverneur militaire de la Louisiane, les tableaux d'assessement de l'Etat et de la ville de la Nlle-Orléans seront exposés, pour être examinés et rectifiés, à partir du 5 octobre, pendant trente jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux endroits suivants:

Dans le premier district municipal, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville;

Dans le deuxième district municipal, au No 37 de la rue St-Pierre;

Dans le troisième district municipal, au No 3 de la rue de l'Esplanade (bureau du percepteur des taxes);

Dans le quatrième district municipal, au bureau du percepteur des taxes, rue Rousseau, près de la rue Jackson.

SAMUEL H. TORREY,
Auditeur des comptes publics.
Nlle-Orléans, 1 octobre 1863. 5 oct—1m

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE DE Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO,
JOSEPH HOLZ, encanteur.
Salles d'encan Nos. 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

MARDI, 20 OCTOBRE,

A 10 heures du matin, à leurs susdites salles d'encan, il sera vendu—

Soieries—50 pièces Gros du Rhin noir, 24 pouces de largeur,
25 pièces Gros du Rhin noir, 30 pouces de largeur,
25 do do do do 26 do do
25 do do do do 36 do do
25 do Gros de Zurich de 21 et 26 do do

Indiennes—2,000 pièces indiennes françaises et américaines, fantaisie et lilas, haute nouv.

Popelines et Pékin de Chine—125 pièces popelines et pékin de Chine

Drap et Casimir de Sédan—150 pièces draps et casimirs de Sédan, noirs et bleus.

Alpacas—100 pièces alpacas noir et couleur, toutes qualités.

Cotons—1,500 pièces cotons blancs et écrus des meilleures marques.

Flanelles—300 pièces flanelles blanches, rouges, bleues et grises, unies et croisées.

Cotonnades—200 pièces cotonnades françaises et américaines.

Denims, Stripes et Kentucky Jeans—200 pièces denims et Hickory Stripes, 50 do Kentucky Jeans.

Molletons—300 pièces molletons blanc et écru

Satinets—120 pièces satinets, noir, bleu, gris et fantaisie.

Mouchoirs Madras, 300 pièces madras, couleur puce, noir, bleu et blanc,

Jupons et Corsets, 100 douzaines jupons à ressorts—75 do corsets français,

Mouchoirs Batiste, 350 douzaines mouchoirs batiste pour dames et messieurs

—AUSSI—

350 lots tels que—Piqué, courtepointes en piqué, serviettes damassées, ouvré $1, bonnéterie, bareges pour voiles, rubans, velours, toiles d'Irlande, cotons et toiles à draps 10 et 11/4, mohair, mousseline damassée, indiennes bleues et deuil, mousseline de laine, popelines fantaisie, toile grise, bombazine, coton à coudre, cravattes soie, foulards, parasols soie, gingas, ouates, broderies, rideaux, gants, voilettes, &c.
Conditions—à la vente. 18 oct

20 pièces drap noir légèrement avarié.

PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 20 du courant, il sera vendu, à onze heures du matin à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
20 pièces drap noir légèrement avarié, à vendre pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 18 oct

Vente de marchandises sèches.

350 colis et lots marchandises étrangères et du pays, d'importation nouvelle.

PAR GABRIEL LEAUMONT
Salles d'encan, 69 rue de Chartres

MERCREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69—
50 pièces popelines grises
2 caisses étoffes rayées [Hickory],
150 pièces indiennes foncées,
50 pièces cotonnades à carreaux,
30 pièces ginga en coton,
1 caisse denims,
30 pièces coton écru, Appleton,
40 pièces coton blanc,
1 balle crash,
50 pièces tartan bleu et noir,
25 pièces flanelles imprimées.
—AUSSI—
Casimirs unis et à carreaux,
Doeskins et satinets noirs,
Serviettes et nappes en toile,
Flanelles croisées et Kentucky jeans,
Couvertures grises et mouchoirs batiste,
Barèges, grisailles, mousseline laine.
Conditions—à la vente. 18oct—

Marchandises sèches et Vêtements.

PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 36,

MERCREDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Reppe anglais en couleur.
Bareges anglais unis et brodés.
Popelines unies et brodées.
Mousselines noires et couleur, tout laine.
Alpacas noir et couleur.
Doeskin noir et draps français.
Casimirs français.
Satinets noirs et en couleur.
Flanelles rouges, bleues et grises.
Flanelles blanches 7/8 et 4/4.
Cotons blancs et écrus.
Toile blanche d'Irlande,
Gingas fil et coton.
Mouchoirs toile et Madras.
Indiennes anglaises et américaines.
Barèges bleus et verts pour voiles.
Coutils à matelas et stripes,
—Au premier—
300 lots de vêtements assortis, comprenant un bel assortiment importé expressément pour ce marché.
20oct

Vente hebdomadaire d'eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, sardines, groceries, drogues, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI 21 octobre 1863, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 93, rue de la Vieille Levée, les articles suivants:
Eaux-de-vie françaises, vins rouges et blancs, en barriques et en caisses, liqueurs françaises et du pays, vin de Porto, Madère, Xérès, Malaga, en futailles et en caisses épices, groceries, sardines, huile, thé, café, sucre, conserves alimentaires, bouchons, mélasse, amandes, raisins, savon, amidon, &c.
—AUSSI—
Une facture de drogues. 19 oct

Vente péremptoire de jolis buggies découverts et couverts, un magnifique wagon "Dog", harnais, coussins, &c., à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, mardi, 20 du courant, à 1 heure, à son magasin d'encan, rue du Camp, No 93—
Quatre jolis BUGGIES découverts et couverts, un magnifique WAGON "Dog", avec harnais et coussins. Ces buggies, &c. sortent des meilleures fabriques du pays.
Conditions—comptant. 18 oct—3

COTON. COTON.

141 balles coton à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, mardi, 20 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp No 93—
141 balles coton.
On pourra examiner des échantillons, le jour de la vente, de bonne heure.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 20oct

COTON. COTON.

128 balles coton à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, *Encanteur.*

IL sera vendu, mercredi, 21 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 93—
128 balles coton.
On pourra examiner des échantillons à la vente.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 2 oct

Vente à l'encan, de la goëlette anglaise *Planet*, solidement construite et fine voilière.

PAR R. T. MONTGOMERY

IL sera vendu, vendredi, 23 octobre, à 4 heures et demie, au poteau 40, 3e District—
La goëlette anglaise PLANET, solidement construite et fine voilière, avec ses gréements et apparaux. Elle date de huit ans, a été doublée en cuivre juin 1862, est en parfait état et prête à prendre la mer.
Conditions—Comptant. 20oct

Machine à vapeur et bouilloire à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, mercredi, 21 du courant, à dix heures et demie, à la fabrique de mousse de la rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Louisa, 3me district—Une machine de 5 pouces et de 12 pouces de piston—Une batterie de 34 pouces de diamètre et de 28 pieds de long, tuyaux de pompes, etc. en parfait état.
Conditions comptant. 20 oct

Foin à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 21 du courant, à onze heures, sur la Levée, au pied de la rue Poydras.
70 balles foin.
Conditions, comptant. 20 oct

Jambons, Café, Maquereaux, &c.

PAR J.P. BOISSEAU, encanteur,

IL sera vendu, mardi, 20 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier—10 tierçons jambons passés au sucre, 30 sacs café, 100 barillets maquereaux, 3,000 livres épaules, eau de vie, whisky, vin rouge, amers, tabac, bœuf, sel, farine, morue, &c. Egalement—un buggy découvert et 1 buggy couvert.
Conditions—comptant. 20oct

Meubles. Meubles.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

IL sera vendu, mardi, 20 du courant, à 10 heures et demie, à l'entrepôt No 74 de la rue St-Charles—Un assortiment général de meubles de salon et de chambres à coucher, tels que armoires, bureaux, tables, toilettes, chaises, tapis, nattes, fourneaux, batterie de cuisine, &c.
Conditions—Comptant. 20oct

Meubles, Piano—Meubles, Piano.

Le contenu entier d'une résidence.—Vente à l'encan, pour cause de départ pour l'Europe.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier

IL sera vendu, mercredi, 21 du courant, à onze heures du matin, sur les lieux, rue Julia, No 187, une porte après le coin de la rue Baronne—tout le contenu de la dite résidence, comprenant: meubles de salon, en bois de rose; bois de lit, armoires et bureaux en acajou, en bois de rose et en noyer, sofas, chaises, tables, glaces, tapis, tableaux, gravures, rideaux, verrerie et faïence, fourneaux, batterie de cuisine, &c.—Egalement, un magnifique piano Piccolo.
Conditions—Comptant. 16 oct

No 93, Vieille-Levée. No 93, Vieille-Levée.

Confiserie par Excellence.

LE soussigné a l'honneur d'appeler l'attention du public sur son bel assortiment de Bonbons, Candie, &c., &c., manufacturés à la vapeur. Il offre les articles suivants, en gros et en détail, savoir: dragées assorties par excellence, dragées à la liqueur, fondants de toutes grosseurs et de parfums, chocolat à la crème, à la praline, à la liqueur, à la violette, bonbons napolitains, pralines à la Maréchal, trocaderos, amandes grillées, fruits cristallisés, [illegible], citrons, &c., &c.; candie à la crème, rose et vanille, pastilles de gomme, de guimauve, &c.

A vendre aux détaillants:

50 caisses amandes cassées, 10 barils raisins de Corinthe, 50 boîtes cédrat bien frais, 600 livres cochenille, 300 boîtes sardines, [illegible], 2,000 livres pâte de jujube, [illegible].
ERNEST TURPIN,
4oct—1m Vieille Levée, entre Conti et St-Louis.

HOTEL AUGUSTE MAS

No 104 PRINCE STREET,

Entre Green & Mercer, New York.

PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

MME MAS continue de tenir à la disposition [illegible].
30 sept—1er jan

Tabac en feuilles et Cigares.

LE soussigné vient de recevoir et vendra à des prix très modérés, un lot de TABAC EN FEUILLES (Connecticut, Florida et Mason County), ainsi qu'un choix de CIGARES des meilleures marques.
F. BELINO,
Nos 29 et 30, Tchoupitoulas, et 74, Front Levée.

DRAGÉES DE SANTONINE COMPOSÉES DE FOUGERA.

Nouveau Vermifuge.

Recommandé par les Médecins les plus distingués.

CE médicament, d'une forme élégante et d'un goût agréable, a un effet sûr et certain pour l'expulsion des vers tant chez les adultes que chez les enfants; de plus, [illegible].
[illegible] E. R. MOUGIN, pharmacien, Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN,

Grocerie à l'encan.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur

IL sera vendu à l'encan, en bloc ou en lots, mardi 20 octobre, à 10 heures, au coin des rues Quartier et Royale, le fonds d'une grocerie, comprenant vins, eau de vie, liqueurs, savon, chandelles, ainsi qu'un assortiment de groceries en général.
Conditions comptant. 19

Coton—131 balles coton.

PAR Wm. P. VINCENT, Encanteur

AUJOURD'HUI mardi, 20 octobre à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 64 rue Douane—
131 balles COTON.
Conditions comptant—Moitié en billets du Trésor et moitié en billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
20oct

Goelette Marion.

PAR Wm. P. VINCENT, encanteur

JEUDI, 22 courant, à midi, il sera vendu, au Nouveau Bassin, au pied de la rue Sexton—
La goëlette Marion, de 32 tonneaux et ½,
Ensemble ses agrès apparaux &c. &c.
Conditions—Comptant, en monnaie courante.
20 oct

PAR R. SCOTT, Encanteur,

IL sera vendu aujourd'hui, mardi, 20 octobre, à 10 heures, au No 54 rue des Magasins—jambons, farine, biscuits pilote, bœuf graissé, savon, amidon, bleu, fromage Gruyère, confiture, sucre, poivre, pois, sel, harengs, beurre, vin, whisky, eau de vie, vin rouge, etc.
—Egalement—40 matelas doubles et simples pour compte des consignataires. 20oct

Jambons. Jambons. Jambons.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu MARDI 20 du courant à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la levée, 2me District, au pied de la rue de la Douane,
20 boucauts jambons passés au sucre,
40 tierçons.
En débarquement du bateau à vapeur Julia.
Conditions—comptant 20 oct

Divers. Divers. Divers.

PAR F. F. TRINCHARD, encanteur

AUJOURD'HUI à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42, 10 colis jambons et épaules, 300 caisses amidon, perlé, 100 boîtes cirage, 40 barils vinaigre, 30 barils cidre pur, 25 caisses sirop et extrait de limon, 10 caisses bitter de charbon, 40 caisses huile d'olives, lait condensé en cans, cigares, savon, cassia, muscade, poudre-levain, orge, vin rouge, chandelles de suif, beurre. 20oct

Contenu d'une maison de réunion (Club), rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon—Meubles et Liqueurs, fer choix

PAR FRANCIS FERNANDEZ.
R. GUTIERREZ, encanteur

JEUDI prochain, 22 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve, le contenu de la dite maison de réunion [Club] située rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon consistant en partie, de meubles, miroirs, tableaux, rideaux damas, tables de jeux, argenterie plaquée, &c. &c.
—Aussi—
Tables de Pharaon, Barara, Poker et Roulette, jetons, fins vieux cognac et vieux whisky, spiritueux, de gaz, toile cirée et nattes, pendule, glace française, sideboards, &c. 19 oct

Succession de Mme Fanny Duncan, décédée femme de Jules Bénit—No 17,6—.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau No 96, rue Royale.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 octobre 1863 et signé par l'honorable J. S. Whitaker juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu samedi, le 14me jour du mois de Novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti, savoir:

1o Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse d'Orléans rive droite du Mississippi, [illegible].

2o Un lot de terre situé dans le Second District, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, St-Louis et Remparts, mesurant [illegible].

3o Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Union, Gravier, Philippa et Baronne, [illegible].

Conditions—[illegible].

Succession de D. Meinken—No. 19 973.

PAR J. B. CROZAT, encanteur
Bureau No 96, rue Royale, *St Louis*

IL sera vendu à l'encan, jeudi, le 22 du mois d'octobre 1863, à onze heures A. M. au Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Calliope et Julie, savoir—
Un joli skiff nommé REPPEL, ensemble avec ses agrès, &c. &c.
Conditions—Comptant, payable en billets ayant cours.
17oct—2 3 [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Marshal des Etats Unis.

Les Etats Unis contre le steamer *Victor*, ses gréements, apparaux et meubles—No 184—Cour de District des Etats Unis pour le district méridional de la Floride.

PAR G. A. HALL, encanteur des prises des Etats-Unis.

EN vertu d'un ordre de vente, en date du 17 septembre 1863, qui m'a été adressé par la Cour de District des Etats Unis pour le district méridional de la Floride, je vendrai à l'encan public JEUDI, 12 novembre 1863, à midi, [illegible]:
Le steamer (prise) à hélice Victor, ses gréements, apparaux et meubles.
Egalement—Un chronomètre, 1 cadran, 3 cartes, 1 Navigator de Bowditch et 1 Coast Pilot de Blunt.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
JAMES C. LAPP,
Marshal des E. U. pour le District Méridional de la Floride.
Par JOHN STITCHES, Député du Marshal des E. U. pour le District Méridional de la Floride.
Nouvelle-Orléans, Lou., 20 octobre 1863.
20 oct—24, 4, 27, 29, 31—Nov 3, 5, 7, 9, 10, 11.

Félix McCulloch v Eugène La Sere.
C. F. Berens vs le même.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,061 et 17,075—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à vendre le vendredi 20 novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Poydras, Gravier, et Tchoupitoulas, désignés par les numéros Deux et Trois, suivant un plan dressé par G. F. Zimpel, voyer, daté du 30 août 1832.

Le No Deux mesure dix-sept pieds six pouces et trois lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, dix-sept pieds quatre pouces sur la ligne du fond, quatre vingt cinq pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne du No Trois et trente un pieds six pouces sur la ligne à l'opposé.

Le numéro trois mesure dix-sept pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, dix-sept pieds quatre pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, quatre-vingt-trois pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe au No. Deux, et quatre vingt dix pieds six pouces et sept lignes sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
16oct—28 &nov 13 20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes non expirées en septembre 1862		$ 54,[illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863:		
Sur les risques d'incendie	$151,517 06	
Sur les risques de mer	16,969 38	
Sur les risques de rivières	1,632 15	
		$170,118 59
Total des primes		$ 224,461 [illegible]
En moins		
Primes non expirées le 30 sept. 1863	$ 47,061 00	
Primes remboursées	4,967 44	
		$ 52,028 44
Montant net des primes le 30 sept. 1863		$ 176,433 15
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$ 43,528 04	
Sur les risques de mer	22,166 36	
Sur les risques de rivières	5,616 00	
	$ 71,210 40	
Quinze pour cent remboursé	3,176 34	
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et contingent	29,263 30	
		$103,950 44
Bénéfice net		72,482 71
Montant net des primes		176,433 15
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été payé quinze pour cent		20,512 20
Montant participant au bénéfice		$155,920 95
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pr primes	$ 27,158 66	
Billets garantis par hypoth	167,219 19	
En caisse	113,076 26	
Dû pour primes en voie de perception	34,536 19	
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	104,785 00	
Scrips de différentes Compagnies d'assurance	9,940 00	
		$456,715 20
En moins, réclamations non réglées	$ 22,176 81	
Intérêt sur scrips	17,424 20	
		40,501 01
Net		$416,214 19

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le [illegible] octobre 1863, pardevant moi soussigné, notaire public [illegible] pour la paroisse d'Orléans, susdite, se sont présentés F. J. Tuyes, président, et J. W Hincks, [illegible] Compagnie d'Assurance Mutuelle de la [illegible] lesquels, étant dûment assermentés [illegible] la loi, déclarent que le tableau ci-dessus [illegible] une copie exacte tirée des livres de la [illegible].

[illegible]ES président.
[illegible]NCKS, secrétaire.

Assermenté et signé [illegible] ce 9 octobre 1863.
JOSEPH [illegible], notaire public.

Les Directeurs ont résolu [illegible], à partir du premier lundi de novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayant-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente [illegible] pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863. Il sera émis, à cet effet, des certificats à partir du 1er janvier.

—Directeurs—

G W. Sabonal,	J. M. Caballero,
T. Bertin(?) [illegible],	F. A. Mobians,
[illegible]	Jos Bergeron(?),
J. M. Lapeyre,	[illegible]
Alcée Rocheveau,	F. J. Tuyes.
Ons Laffite,	

30 oct—1m